

RÉGION DE MARCHÉ NORD-OUEST

LISTE DE PRIX

FRIBOURG / ROMANDIE

2024



vigier beton

SOLUTIONS PAR PASSION



TABLE DES MATIÈRES

1	BÉTON	4
	BÉTON CERTIFIÉ	
	La Norme Béton SN EN 206	5
	ECOVISION	7
	ECOBASIC	10
	• Béton grue	
	• Béton pompé	
	• Béton homogène/béton pompé	
	• Béton pour pieux/parois moulées	
	ECOPLUS	12
	• Béton grue	
	• Béton pompé	
	• Béton homogène/béton pompé	
	• Béton auto-plaçant	
	ECOTOP	14
	• Béton grue	
	• Béton pompé	
	• Béton homogène/béton pompé	
	• Béton auto-plaçant	
	Béton selon propriétés SN EN 206	16
	• Béton pour génie civil	
	Béton spécial	17
	• Mélange de base pour le béton projeté à l'état humide	
	BETON NON CERTIFIÉ	18
	• Béton maigre, Béton filtrant, Béton pour bordures, Mélange lubrifiant, Mortier d'amorçage	
	Revêtement et béton dur non certifié	19
	• Revêtement, Béton dur	
	Suppléments béton	20
	• Adjuvants selon SN EN 934-2	
	• Fibres	
	• Suppléments	
	• Plus value pour la production du béton en dehors des heures normales de travail	

2	GRANULOMÉTRIES	21
	Granulométries	21
	Remarques sur les matériaux de construction secondaires	22
	• Possibilités d'utilisation des six sortes de matériaux de recyclage	
	• Directive et recommandation ofev	

3	DÉCHARGE, MATÉRIAUX RECYCLABLES	23
	Décharge, matériaux recyclables	23
	• Décharge excavation propre typ A	
	• Décharge de matériaux recyclable	

4	TRANSPORTS	24
	Transports du béton et gravier	24
	Suppléments transports du béton et gravier	26
	• Prestations supplémentaires	
	• Volumens de chargement	
	Directives de transport pour bennes	27

5	POMPAGE DE BÉTON	28
	Sites pompes à béton	28
	Portée des camions malaxeurs et des convoyeurs à bande	29
	Prix de la pompe à béton	33
	Suppléments	33
	Convoyeur à bande	34
	Béton projeté humide	35

6	GÉNÉRAL	36
	Conditions générales de livraison	36
	Conditions de livraison pour matériaux Recyclés et inertes	37
	Conditions de livraison complémentaires pour les granulats	37
	Général	38
	• Adresses	
	• Heures d'ouverture	
	• Jours fériés	
	Aperçu des sites	39
	Les sites de vigier beton	40

INTERLOCUTEURS

RÉGION DE MARCHÉ NORD-OUEST



Bruno Stettler

Resp. Marché/vente Vigier Béton
Vente Soleure, Gäu, Haute-Argovie

Mobile: 079 227 92 65
bruno.stettler@vigier.ch



Kevin Retsch

Vente Seeland

Mobile: 079 357 12 16
kevin.retsch@vigier.ch



Luan Dulaj

Vente Suisse romande et Jura

Mobile: 079 798 38 63
luan.dulaj@vigier.ch



Lars Lorenz

Vente Bâle, Laufonnais

Mobile: 079 403 09 15
lars.lorenz@vigier.ch



Peter Bütschi

Responsable Technologie de béton

Mobile: 079 656 10 66
peter.buetschi@vigier.ch



Markus Hodel

Élimination des matériaux chargés/
toutes les régions

Mobile: 079 320 05 67
markus.hodel@vigier.ch



Claudia Stettler

Administration des ventes

Téléphone: 032 681 60 62
claudia.stettler@vigier.ch



Susanna Berger

Administration des ventes

Téléphone : 032 356 00 12
susanna.berger@vigier.ch

DISPOSITION / COMMANDES

Finsterhennen, Safnern, Lyss, Arch, Belprahon

Tél. 032 356 08 50 Béton
Tél. 032 356 08 40 Gravier

Oensingen, Flumenthal, Riedholz, Biberist

Tél. 032 356 08 53 Béton
Tél. 032 356 08 40 Gravier

Langenthal

Tél. 062 922 52 30

Bâle

Tél. 061 633 30 30

Breitenbach

Tél. 079 645 64 05

St. Ursen, Tinterin

Tél. 026 418 23 88 Béton
Tél. 026 494 11 54 Gravier

VENTE / CONSULTATION

Finsterhennen, Safnern, Lyss, Arch, Belprahon

Tél. 032 356 08 70
verkauf.west@vigier.ch

Oensingen, Flumenthal, Langenthal, Riedholz, Biberist

Tél. 032 681 60 71
verkauf.nord@vigier.ch

Bâle

Tél. 061 785 92 05

Breitenbach

Tél. 079 403 09 15

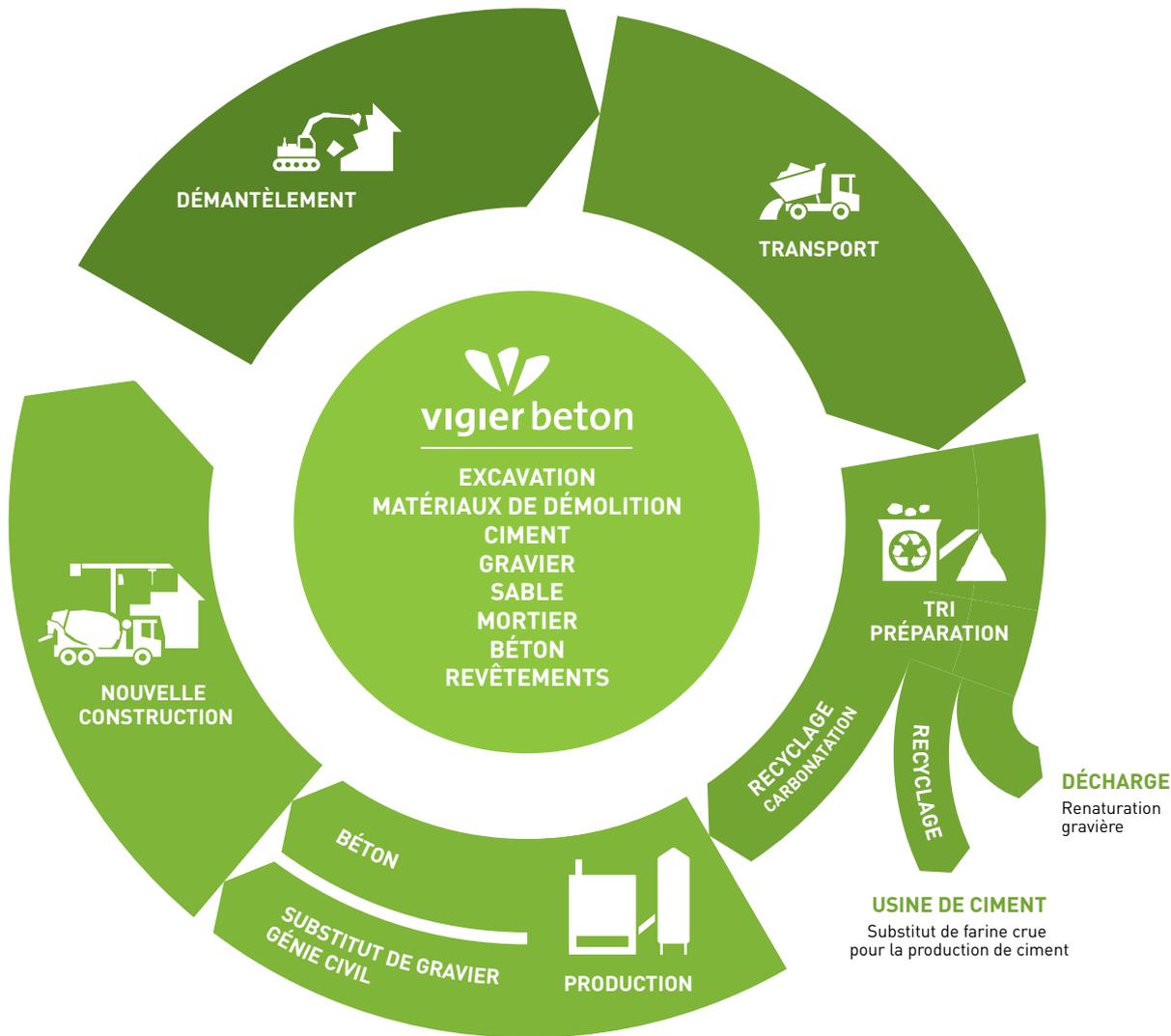
St. Ursen, Tinterin

Tél. 032 356 08 70
verkauf.west@vigier.ch

VIGIER BETON – VOTRE PARTENAIRE

POUR DES SOLUTIONS DURABLES

Le béton est pérenne, robuste, adaptable et résistant. Mais le béton de Vigier Beton se distingue aussi par une durabilité maximale. Le ciment utilisé, le CEM II B-LL, présente par exemple les meilleures valeurs de CO₂ de Suisse. Dans notre circuit de recyclage, quasiment 100% des matériaux sont recyclés.



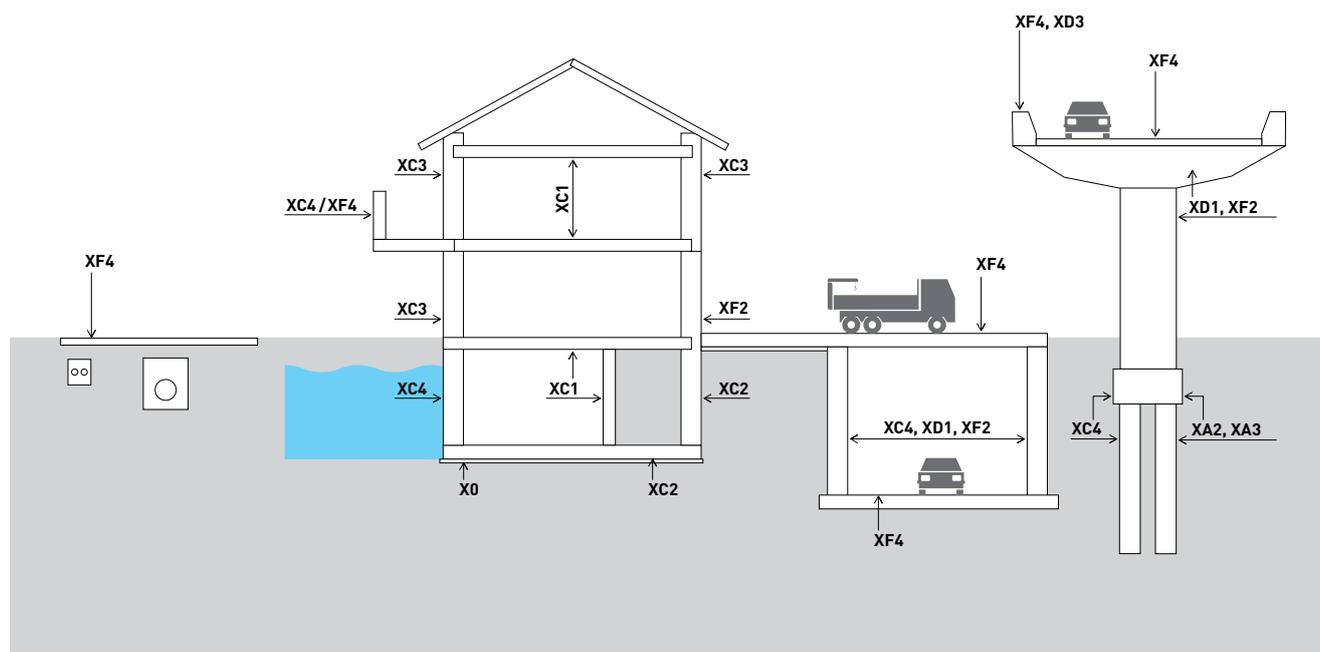
En ce qui concerne l'utilisation du béton, Vigier Beton garantit un circuit ininterrompu, du démantèlement à la nouvelle construction. Nous couvrons ainsi l'ensemble de la chaîne de création de valeur.

BÉTON CERTIFIÉ

LA NORME BÉTON SN EN 206

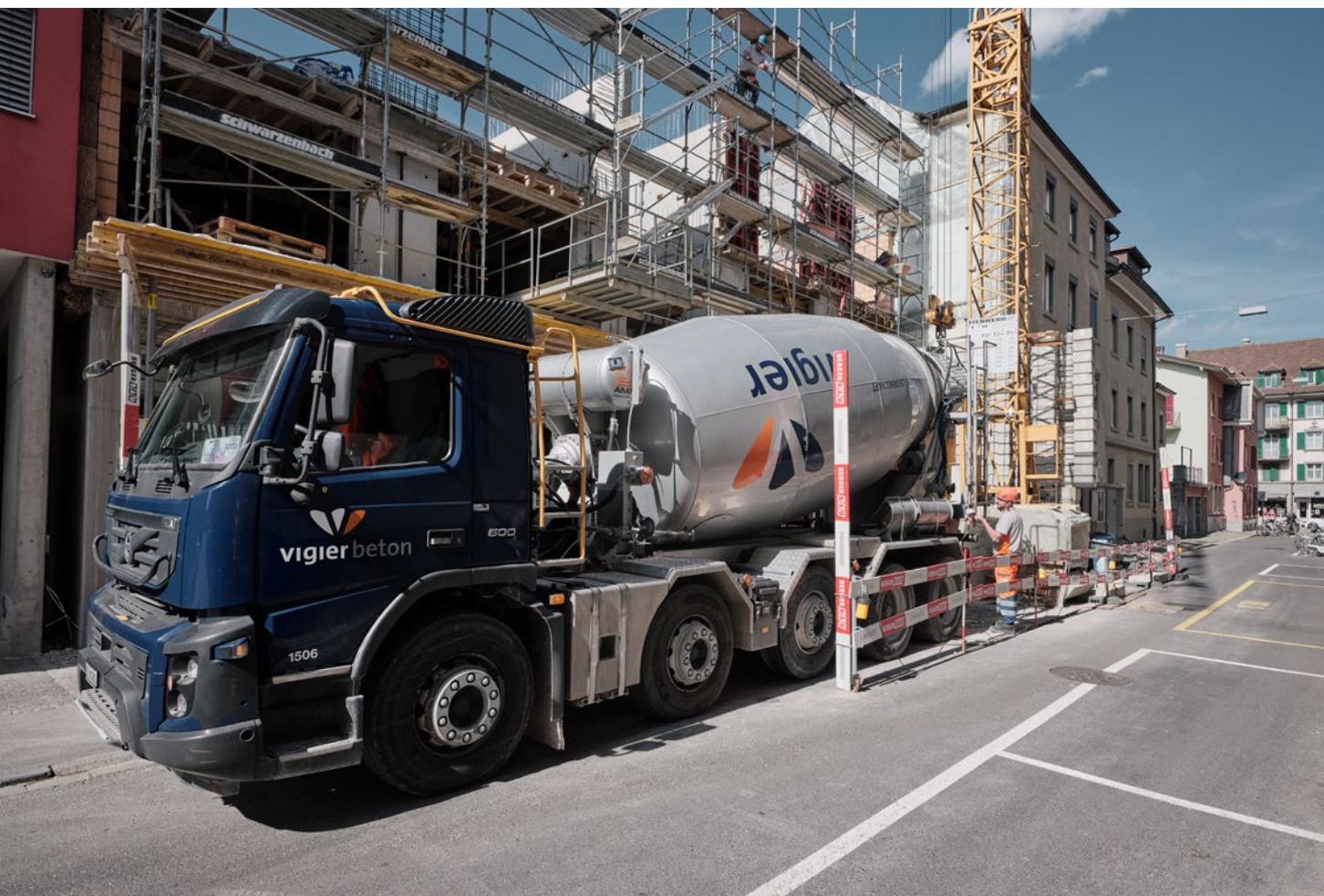
EXEMPLE DE CLASSES D'EXPOSITION

Afin de garantir une durabilité suffisante, le béton utilisé doit être choisi en fonction de son utilisation, son futur environnement ainsi que sa résistance éventuelle aux attaques chimiques et physiques. Le schéma suivant montre ce qui est requis traditionnellement en fonction de la situation et des classes d'exposition.



FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ BÉTON FRAIS

Vous trouverez des informations détaillées sur la composition, les exigences de sécurité ainsi que les éventuelles mesures de protection et de premiers secours concernant le béton frais sur le site Internet de Vigier Beton sous: <https://vigier-beton.ch/fr/produits/fiches-de-donnees-de-securite>



CLASSES DE CONSISTANCE

Étalement		Indice de serrage		Classe affaissement	
Classe	mm	Classe	mm	Classe	mm

CLASSES DE CONSISTANCE

		(C0)	$\geq 1,46$		
(F1)	≤ 340	C1	1,46 – 1,26	SF1	560 – 650
F2	350 – 410	C2	1,25 – 1,11	SF2	660 – 750
F3	420 – 480	C3	1,10 – 1,04	SF3	760 – 850
F4	490 – 550	CZ	1,11 (1,19 – 1,03)		
				S4	160 – 210
F5	560 – 620			(S5)	≥ 220
(F6)	≥ 630				

F1, F6, C0 et S5 non recommandé.

Classes de consistance SN EN 206

La consistance du béton doit être déterminée comme ensemble l'affaissement, l'indice de serrage ou étalement. Pour certains bétons tels que les procédures d'essai du béton auto-compactant sont à convenir. Une corrélation obligatoire entre la méthodes de mesure ne existe pas. Si la consistance du béton est à déterminer, cela doit être fait lois de la livraison sur le chantier.

Teneur en chlorures

- Tous les bétons selon propriétés avec granulats naturels font partie de la classe C0.10.
- Tous les bétons selon propriétés avec granulats recyclés font partie de la classe C 0.20.

ECOVISION

ECOVISION Béton est la pierre angulaire d'une construction respectueuse de l'environnement. Voici les caractéristiques qui distinguent **ECOVISION**:



Économie circulaire

À la fin de sa longue durée de vie, le béton peut être recyclé et utilisé comme granulats pour du béton de recyclage. On remplace ainsi des matières premières naturelles, ce qui préserve les ressources naturelles. Nos bétons contiennent déjà 10,5% de matériaux recyclés, et cette proportion augmente en permanence.



Un meilleur bilan CO₂ et énergétique

La plus récente génération de notre ciment CEM II BLL respectueux du climat est sensiblement moins gourmande en énergie. Elle contient moins de clinker que les ciments traditionnels, ce qui réduit les émissions de CO₂ de manière significative. La production du béton de base produit ainsi nettement moins d'émissions de CO₂ que c'est le cas pour les produits concurrents.



Utilisation écoresponsable des matières premières

Le béton est composé à 82% de sable et de gravier, ce qui en fait une authentique matière première naturelle. Les granulats ainsi que les matières premières nécessaires à sa fabrication proviennent d'une exploitation écoresponsable de nos carrières toujours très proches. Cela nous permet de réduire les transports de matériaux à un minimum.



Transport écologique

Grâce à une production exclusivement locale, les distances de transport pour la fabrication et la livraison de nos produits sont extrêmement courtes. Nous passons de la carrière au chantier pas à pas vers un avenir de neutralité de CO₂. À l'horizon 2030, nous aurons réduit de 50% de nos émissions de CO₂ provenant des sources d'énergie fossiles dans les activités de transport.

MATIÈRES PREMIÈRES DURABLES

	STANDARD*	ECOVISION			
		ECOBASIC	ECOPUS	ECOTOP	ECOGOLD**
Agrégats	Gravier primaire	Gravier primaire/circulaire	Recyclage Gravier primaire/circulaire	Recyclage avec carbonatation Gravier primaire/circulaire	Nouvelles technologies Gravier primaire/circulaire
Ciment	A-LL	VIGIER CEM B ^{no}	VIGIER CEM B ^{no}	VIGIER CEM B ^{no}	VIGIER CEM Pr ^{gresso}

* Déjà pour les produits STANDARD, nos émissions de CO₂ se situent nettement en dessous de la moyenne suisse.

** Le produit **ECOGOLD** est encore en phase de développement. Nous vous surprendrons ces mois prochains avec un autre produit durable de la gamme **ECOVISION**.

Gravier primaire

Granulats obtenus par une extraction respectueuse dans nos gravières de la région environnante.

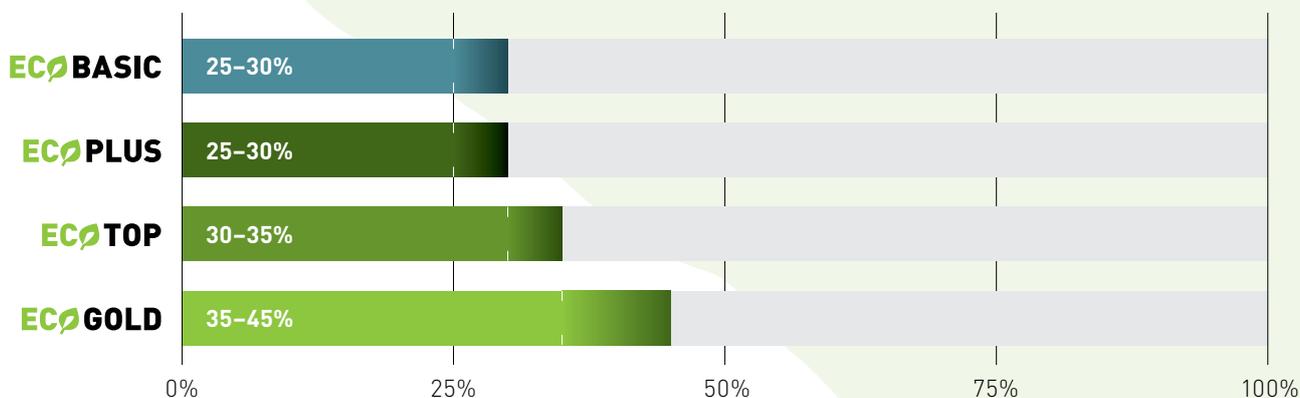
Gravier issu du circuit

Nous nettoyons et trions du gravier provenant de chantiers de différentes provenances, tant régionales que nationales, dans la station de lavage de sols de VITO Recycling. Nous préservons ainsi les réserves de matières premières sur nos sites d'extraction.

Gravier recyclé

Le béton présente l'avantage de pouvoir être recyclé à la fin de sa longue durée de vie et réutilisé à l'infini comme granulats recyclés. Cela remplace l'utilisation de matières premières naturelles et préserve les ressources.

Réduction de CO₂ par m³ de béton comparé à la moyenne suisse dans la construction



UN DÉVELOPPEMENT DURABLE TRANSPARENT

La durabilité est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre. Et souvent, les assertions entendues à ce propos sont confuses et parfois même fausses. Pour nous, il est important de préciser les éléments sur le thème de la durabilité avec un maximum de clarté pour que vous sachiez à quoi vous en tenir avec les produits **ECOVISION**. C'est dans ce but que nous avons créé deux indices qui renseignent sur la durabilité de nos produits par rapport aux produits suisses moyens.

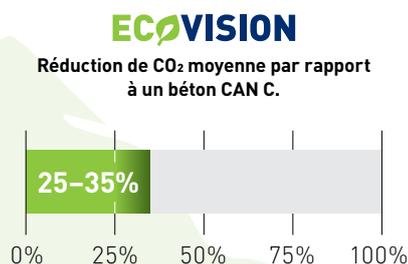
TAUX DE RECYCLAGE

Le «Taux de recyclage» indique clairement la proportion de granulats de recyclage provenant de granulats de béton et de mélanges de bétons recyclés dans le produit analysé et qui sont ainsi ajoutés au cycle.



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Cet indice précise l'économie en CO₂ par rapport à un béton suisse moyen de classe CAN C.

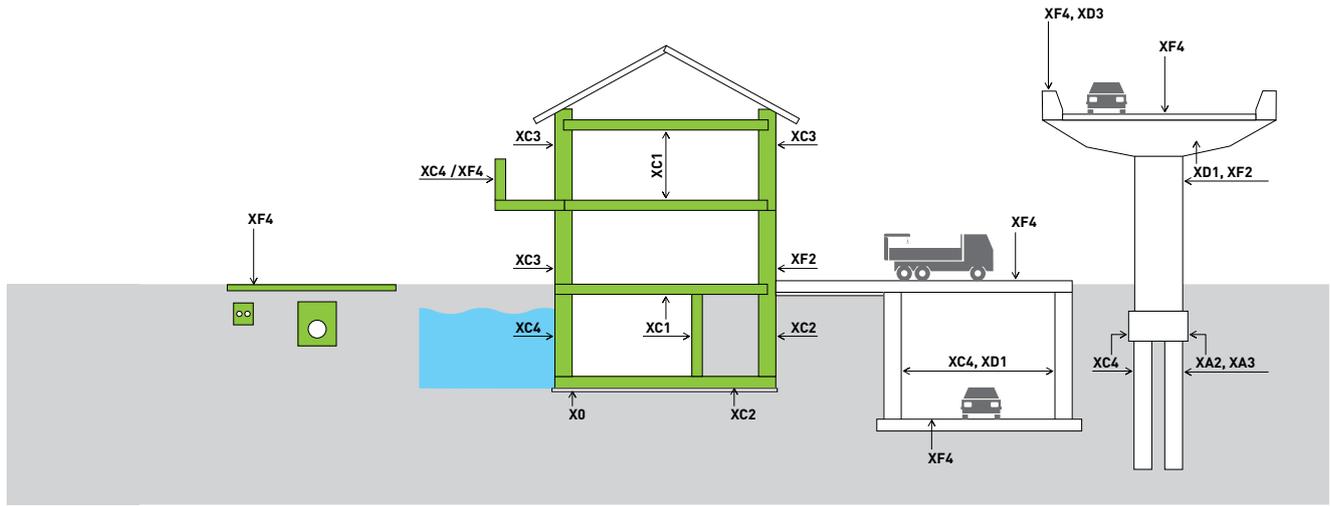


En savoir plus sur **ECOVISION**

Vous en apprendrez plus sur les produits **ECOVISION** sur la nouvelle plateforme d'information **ECOVISION**.



www.vigier-ecovision.ch



ECOBASIC

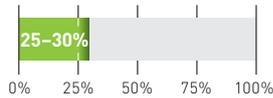
Pour le béton **ECOBASIC**, nous utilisons du ciment **VIGIER CEM BONO** de la toute dernière génération, contenant nettement moins de clinker. Cela permet une réduction des émissions de CO₂ de près de 25-30% par rapport à un béton suisse standard.

	STANDARD*	ECOBASIC	ECOPLUS	ECOTOP	ECOGOLD**
Agrégats	Gravier primaire	Gravier primaire/circulaire	Recyclage	Recyclage avec carbonatation	Nouvelles technologies
Ciment	A-LL	VIGIER CEM B no	VIGIER CEM B no	VIGIER CEM B no	VIGIER CEM Progresso

TAUX DE RECYCLAGE
Taux de recyclage moyen



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
Réduction de CO₂ moyenne par rapport à un béton CAN C.



N° de cde	Sorte de béton selon CAN / SN EN 206	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition (CH)	Classe de consistance	Prix départ usine Tinterin CHF/m ³
-----------	--------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-----------------------------------------------

BÉTON GRUE

ECOBASIC BÉTON GRUE | D_{MAX} 16 mm

A260-0	Sorte A	C25/30	XC2	F3/F4	175.30
B260-0	Sorte B	C25/30	XC2	F3/F4	180.20
C360-0*	Sorte B	C30/37	XC4 (XF1)	F3/F4	188.10

ECOBASIC BÉTON GRUE | D_{MAX} 32 mm

A230-0	Sorte A	C25/30	XC2	F3/F4	173.75
B230-0	Sorte B	C25/30	XC3	F3/F4	175.30
B230-W	Sorte B	C25/30	XC3	F3/F4 Cuve blanc	183.70
C330-0*	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F3/F4	188.10

*Egalement AAR-résistante, prix sur demande

N° de cde	Sorte de béton selon CAN / SN EN 206	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition (CH)	Classe de consistance	Prix départ usine Tinterin CHF/m³
-----------	--------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-----------------------------------

BÉTON POMPÉ

ECOBASIC BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 16 mm

A261-0	Sorte A	C25/30	XC2	F4	174.80
B261-0	Sorte B	C25/30	XC3	F4	186.55
C361-0*	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	212.20
C361-F*	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4 pour les diamètres de tuyaux 65 mm	232.30

ECOBASIC BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 32 mm

A231-0	Sorte A	C25/30	XC2	F4	174.80
B231-0	Sorte B	C25/30	XC3	F4	177.85
B231-W	Sorte B	C25/30	XC3	F4 Cuve blanc	189.15
C331-0*	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	195.30

BÉTON HOMOGÈNE / BÉTON POMPÉ

ECOBASIC BÉTON HOMOGÈNE/BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 16 mm

B264-0*	Sorte B	C25/30	XC3	F4	201.40
C364-0*	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	215.40

ECOBASIC BÉTON HOMOGÈNE/BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 32 mm

B234-0*	Sorte B	C25/30	XC3	F4	201.50
C334-0*	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	207.60

BÉTON POUR PIEUX / PAROIS MOULÉES

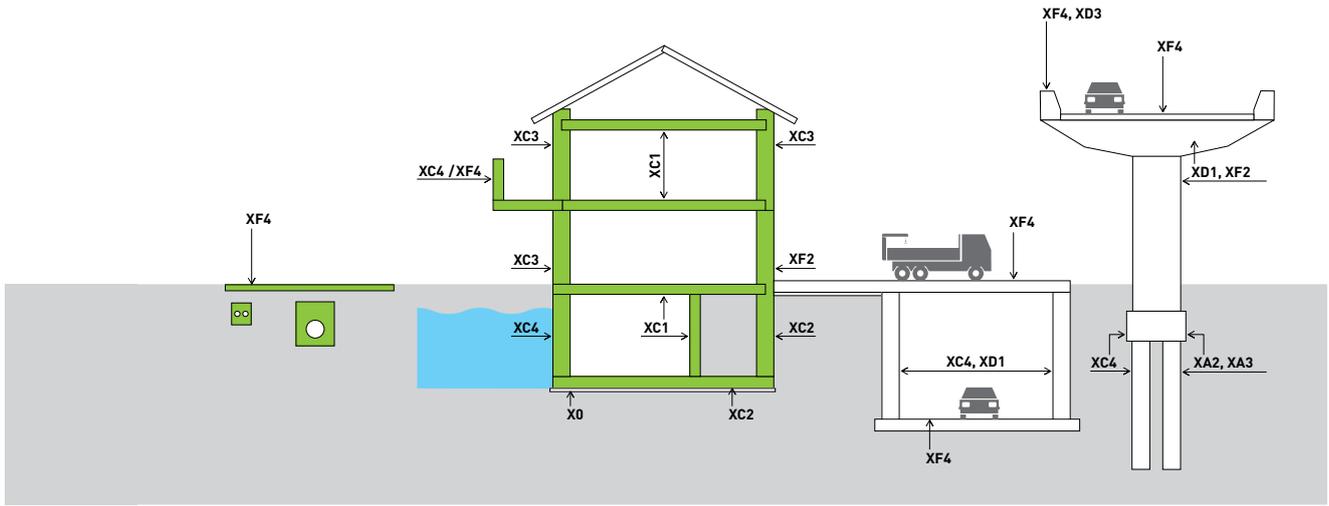
ECOBASIC BÉTON POUR PIEUX/PAROIS MOULÉES CERTIFIÉ | D_{MAX} 32 mm

H236-0	NPK H	C25/30		F5 au sec	194.90
I237-0	NPK I	C25/30		F5 dans l'eau	203.55
H336-0	NPK H	C30/37		F5 au sec	205.85
I337-0	NPK I	C30/37		F5 dans l'eau	211.55

ECOBASIC BÉTON AUTO-PLAÇANT | D_{MAX} 16 mm

C365-0	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	SF2	252.70
--------	---------	--------	-----------	-----	--------

* Egalement AAR-résistante, prix sur demande
D'autres bétons sur demande



ECOPLUS

En plus de la réduction des émissions de CO₂, les produits **ECOPLUS** permettent l'utilisation de granulats mélangés et de granulats recyclés, c'est donc une contribution importante à l'économie circulaire. Les taux de recyclage atteignent 25–50%. On ménage ainsi les ressources naturelles et on économise de la place dans les décharges de matières inertes.

	STANDARD*	ECO BASIC	ECO PLUS	ECO TOP	ECO GOLD**
Agrégats	Gravier primaire	Gravier primaire/circulaire	Recyclage Gravier primaire/circulaire	Recyclage avec carbonatation Gravier primaire/circulaire	Nouvelles technologies Gravier primaire/circulaire
Ciment	A-LL	VOIER CEM B no.	VOIER CEM B no.	VOIER CEM B no.	VOIER CEM Progress

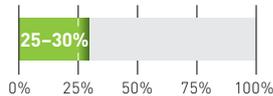
TAUX DE RECYCLAGE

Taux de recyclage moyen



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Réduction de CO₂ moyenne par rapport à un béton CAN C.



Ciment durable



Réduction de CO₂



Recyclage

N° de cde	Sorte de béton selon CAN / SN EN 206	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition (CH)	Classe de consistance	Classe béton de recyclage	Classe E-Modul	Prix départ usine Tinterin CHF/m ³
-----------	--------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	---------------------------	----------------	-----------------------------------------------

BÉTON GRUE

ECOPLUS BÉTON GRUE | D_{MAX} 16 mm

PA260C2	Sorte A	C25/30	XC2	F3/F4	RC-C25	E25	191.50
PB260C2	Sorte B	C25/30	XC3	F3/F4	RC-C25	E25	195.70
PC360C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F3/F4	RC-C25	E25	202.20

ECOPLUS BÉTON GRUE | D_{MAX} 32 mm

PA230C2	Sorte A	C25/30	XC2	F3/F4	RC-C25	E25	180.10
PB230C2	Sorte B	C25/30	XC3	F3/F4	RC-C25	E25	183.80
PC330C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F3/F4	RC-C25	E25	193.45

N° de cde	Sorte de béton selon CAN / SN EN 206	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition (CH)	Classe de consistance	Classe béton de recyclage	Classe E-Modul	Prix départ usine Tinter in CHF/m ³
-----------	--------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	---------------------------	----------------	------------------------------------------------

BÉTON POMPÉ

ECOPLUS BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 16 mm

PA261C2	Sorte A	C30/37	XC2	F4	RC-C25	E25	197.45
PB261C2	Sorte B	C25/30	XC2	F4	RC-C25	E25	200.50
PC361C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	RC-C25	E25	205.45

ECOPLUS BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 32 mm

PA231C2	Sorte A	C25/30	XC2	F4	RC-C25	E25	187.30
PB231C2	Sorte B	C25/30	XC3	F4	RC-C25	E25	190.20
PC331C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	RC-C25	E25	199.10

BÉTON HOMOGÈNE / BÉTON POMPÉ

ECOPLUS BÉTON HOMOGÈNE / BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 32 mm

PB234C2	Sorte B	C25/30	XC3	F4	RC-C25	E25	194.20
PC334C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	RC-C25	E25	201.15

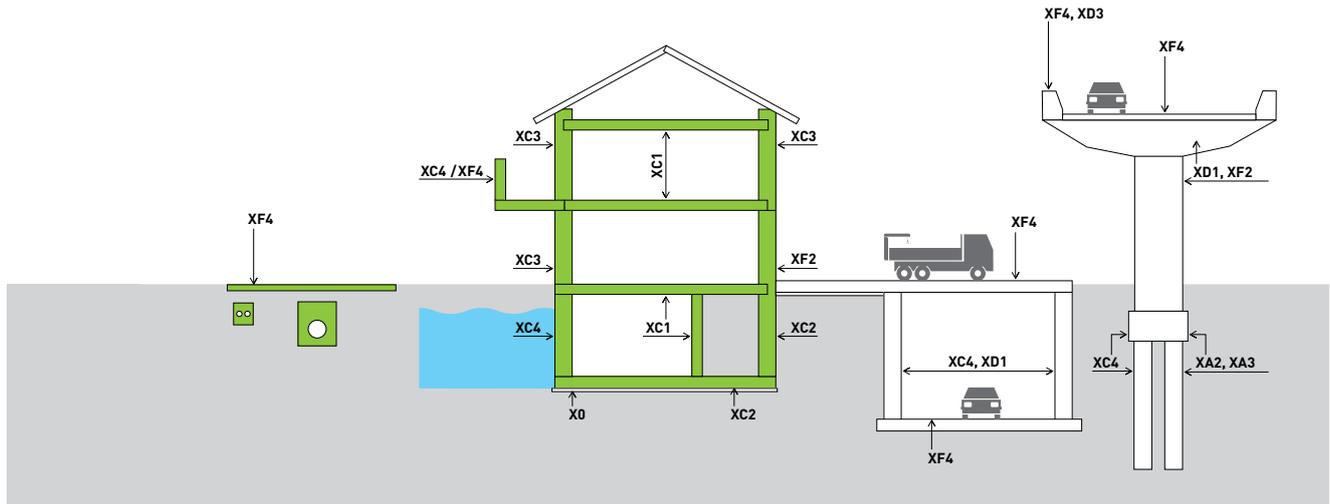
BÉTON AUTO-PLAÇANT

ECOPLUS BÉTON AUTO-PLAÇANT | D_{MAX} 16 mm

PC365C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	SF2	RC-C25	E25	257.70
----------------	---------	--------	-----------	-----	--------	-----	---------------

RC-C2 = Granulat de béton 25-50%

E25 ≥ 25000 N/mm²



ECOTOP

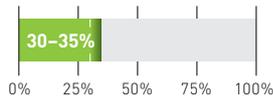
Avec le nouveau procédé de carbonatation, nous fixons dans le **ECOTOP** du CO₂ supplémentaire. Nous ajoutons en effet du CO₂ au gravier recyclé obtenu à partir de matériaux de démolition dans des chambres spécialement aménagées, ce qui permet un stockage de CO₂ durable. Ce procédé permet en outre de réduire à un minimum la proportion de ciment dans le béton et améliore encore le bilan écologique de l'ensemble.

	STANDARD*	ECOBASIC	ECOPUS	ECOTOP	ECOGOLD**
Agrégats	Gravier primaire	Gravier primaire/circulaire	Recyclage	Recyclage avec carbonatation	Nouvelles technologies
Ciment	A-LL	YBIER CEM B No	Gravier primaire/circulaire YBIER CEM B No	Gravier primaire/circulaire YBIER CEM B No	Gravier primaire/circulaire YBIER CEM Progress

TAUX DE RECYCLAGE
Taux de recyclage moyen



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
Réduction de CO₂ moyenne par rapport à un béton CAN C.



N° de cde	Sorte de béton selon CAN / SN EN 206	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition (CH)	Classe de consistance	Classe béton de recyclage	Classe E-Modul	Prix départ usine Tinterin CHF/m ³
-----------	--------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	---------------------------	----------------	-----------------------------------------------

BÉTON GRUE

ECOTOP BÉTON GRUE | D_{MAX} 16 mm

TA260C2	Sorte A	C25/30	XC2	F3/F4	RC-C25	E25	209.50*
TB260C2	Sorte B	C25/30	XC3	F3/F4	RC-C25	E25	213.70*
TC360C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F3/F4	RC-C25	E25	220.20*

ECOTOP BÉTON GRUE | D_{MAX} 32 mm

TA230C2	Sorte A	C25/30	XC2	F3/F4	RC-C25	E25	198.10*
TB230C2	Sorte B	C25/30	XC3	F3/F4	RC-C25	E25	201.80*
TC330C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F3/F4	RC-C25	E25	211.45*

* La disponibilité des bétons doivent être demandés à l'usine.

N° de cde	Sorte de béton selon CAN / SN EN 206	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition (CH)	Classe de consistance	Classe béton de recyclage	Classe E-Modul	Prix départ usine Tinterin CHF/m ³
-----------	--------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	---------------------------	----------------	-----------------------------------------------

BÉTON POMPÉ

ECOTOP BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 16 mm

TA261C2	Sorte A	C25/30	XC2	F4	RC-C25	E25	215.45*
TB261C2	Sorte B	C25/30	XC3	F4	RC-C25	E25	218.50*
TC361C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	RC-C25	E25	223.45*

ECOTOP BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 32 mm

TA231C2	Sorte A	C25/30	XC2	F4	RC-C25	E25	205.30*
TB231C2	Sorte B	C25/30	XC3	F4	RC-C25	E25	208.20*
TC331C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	RC-C25	E25	217.10*

BÉTON HOMOGÈNE / BÉTON POMPÉ

ECOTOP BÉTON HOMOGÈNE/BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 32 mm

TB234C2	Sorte B	C25/30	XC3	F4	RC-C25	E25	212.20*
TC334C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F4	RC-C25	E25	219.15*

BÉTON AUTO-PLAÇANT

ECOTOP BÉTON AUTO-PLAÇANT | D_{MAX} 16 mm

TC365C2	Sorte C	C30/37	XC4 (XF1)	F3/F4	RC-C25	E25	276.70*
----------------	---------	--------	-----------	-------	--------	-----	----------------

* La disponibilité des bétons doivent être demandés à l'usine.

RC-C2 = Granulat de béton 25-50%

E25 > 25000 N/mm²

BÉTON SELON PROPRIÉTÉS SN EN 206

1

BÉTON

N° de commande	Sorte de béton selon CAN / SN EN 206	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition (CH)	Classe de consistance	Teneur en vides d'air / Remarques	Prix départ usine Tinterin CHF/m ³
----------------	--------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-----------------------------------	-----------------------------------------------

BÉTON POUR GÉNIE CIVIL

BÉTON POUR GÉNIE CIVIL BÉTON GRUE | D_{MAX} 16 MM

D260-0* T1	Sorte D	C25/30	XC4 XD1 XF2	F3/F4	visé 3%	s. d.
F360-0* T3	Sorte F	C30/37	XC4 XD3 XF2	F3/F4	visé 3%	s. d.
G360-0* T4	Sorte G	C30/37	XC4 XD3 XF4	F3/F4	visé 3%	s. d.

BÉTON POUR GÉNIE CIVIL BÉTON GRUE | D_{MAX} 32 MM

D230-0* T1	Sorte D	C25/30	XC4 XD1 XF2	F3/F4	visé 3%	s. d.
F330-0* T3	Sorte F	C30/37	XC4 XD3 XF2	F3/F4	visé 3%	s. d.
G330-0* T4	Sorte G	C30/37	XC4 XD3 XF4	F3/F4	visé 3%	s. d.

BÉTON POUR GÉNIE CIVIL BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 16 MM

D261-0* T1	Sorte D	C25/30	XC4 XD1 XF2	F4	visé 3%	s. d.
F361-0* T3	Sorte F	C30/37	XC4 XD3 XF2	F4	visé 3%	s. d.
G361-0* T4	Sorte G	C30/37	XC4 XD3 XF4	F4	visé 3%	s. d.

BÉTON POUR GÉNIE CIVIL BÉTON POMPÉ | D_{MAX} 32 MM

D231-0* T1	Sorte D	C25/30	XC4 XD1 XF2	F4	visé 3%	s. d.
F331-0* T3	Sorte F	C30/37	XC4 XD3 XF2	F4	visé 3%	s. d.
G331-0* T4	Sorte G	C30/37	XC4 XD3 XF4	F4	visé 3%	s. d.

* Egalement AAR-résistante, prix sur demande

s. d. = sur demande

D'autres bétons sur demande



BÉTON SPÉCIAL

N° de commande	Classe de béton projeté selon SIA 198	Classe de résistance à la compression	Liants kg/m³	Classe de consistance	Granulométrie mm	Prix départ usine Tinterin CHF/m³
----------------	---------------------------------------	---------------------------------------	--------------	-----------------------	------------------	-----------------------------------

MÉLANGE DE BASE

MÉLANGE DE BASE POUR LE BÉTON PROJETÉ À L'ÉTAT HUMIDE NON CERTIFIÉ | D_{MAX} 0-8 MM

SC300080			400	F4	0-8	188.50
SC350080			450	F4	0-8	197.50
SC400080			400	F4	0-8	207.05
SC450080			450	F4	0-8	216.50

Le béton projeté est testé sur le site (à l'aide d'une caisse de béton projeté)

Prix accélérateur exclusif

BÉTON NON CERTIFIÉ

1

BÉTON

N° de cde	Liant kg / m ³	Consistance	Prix départ usine Tinterin CHF / m ³
-----------	------------------------------	-------------	----------------------------------------------------------

BÉTON MAIGRE

BÉTON MAIGRE RC GRANULATS | D_{MAX} 16 MM

RC100160	100	humidifié par la terre	134.70
RC150160	150	humidifié par la terre	145.55
RC200160	200	humidifié par la terre	156.85
RC250160	250	humidifié par la terre	168.10

BÉTON MAIGRE | D_{MAX} 16 MM

MA150160	150	humidifié par la terre	145.55
MA200160	200	humidifié par la terre	156.85
MA250160	250	humidifié par la terre	168.10

BÉTON MAIGRE | D_{MAX} 32 MM

MA150320	150	humidifié par la terre	140.45
MA200320	200	humidifié par la terre	151.20
MA250320	250	humidifié par la terre	162.50

BÉTON FILTRANT

BÉTON FILTRANT | D 8-16 MM

SI150640	150	humidifié par la terre	137.35
SI200640	200	humidifié par la terre	148.15
SI250640	250	humidifié par la terre	162.50

BÉTON FILTRANT | D 16-32 MM

SI150790	150	humidifié par la terre	133.80
SI200790	200	humidifié par la terre	146.10
SI250790	250	humidifié par la terre	160.45

BÉTON POUR BORDURES

BÉTON POUR BORDURES | D 4/8 MM

RB200510	200	humidifié par la terre	154.80
RB250510	250	humidifié par la terre	162.50
RB300510	300	humidifié par la terre	175.30

MÉLANGE LUBRIFIANT, MORTIER D'AMORÇAGE

MÉLANGE LUBRIFIANT, MORTIER D'AMORÇAGE*

VS400040	400		206.05
VS450040	450		219.90

* N'appartient pas à l'élément de construction, à éliminer séparément
D'autres bétons sur demande.

REVÊTEMENT ET BETON DUR NON CERTIFIÉ

1

BÉTON

N° de cde	Proportion de gravier 4 – 8 mm	Liants kg/m³	Remarques	Prix départ usine Tinterin CHF/m³
-----------	--------------------------------	--------------	-----------	-----------------------------------

REVÊTEMENT

REVÊTEMENT EN CIMENT | D_{MAX} 4 MM

UZ250040		250	terre humide	156.45
UZ300040		300	terre humide	177.35
UZ350040		350	terre humide	191.70
UZ400040		400	terre humide	206.05
UZ450040		450	terre humide	219.90

BÉTON DUR

BÉTON DUR | D_{MAX} 8 MM

HB300208	20 %	300	terre humide	178.40
HB350208	20 %	350	terre humide	192.80
HB400208	20 %	400	terre humide	207.10
HB450208	20 %	450	terre humide	221.00

D'autres bétons sur demande



SUPLÉMENTS BÉTON

1

BÉTON

N° de cde	Article	Dosage/ Remarques	Unité	CHF/unité
ADJUVANTS SELON SN EN 934-2				
FM000000	Fluidifiant	0,5-2,0%	kg	8.30
VZ000000	Ralentisseur	0,5-2,0%	kg	7.50
FS000000	Antigel	1,0-2,0%	kg	6.95
EB000000	Accélérateur de durcissement	1,0-4,0%	kg	8.20
FIBRES				
FK021000	Fibres synthétiques (par ex. type Bekaert Duomix M20)	(ca. 1 kg/m ³)	kg	33.15
FE021000	Fibres en acier (par ex. type Bekaert 3D 65/60BG)	ca. 20-40 kg/m ³	kg	4.70
PZBE3000	Adjonction de fibres d'acier sur le chantier		kg	0.60
PZBE2000	Adjonction de fibres en matière synthétique sur le chantier		kg	1.60
SUPLÉMENTS				
PZBE5000	Supplément pour chauffage < 5°C		m ³	6.00
PLUS VALUE POUR LA PRODUCTION DU BÉTON EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL				
PZBE6000	Plus-value pour le samedi incl. la taxe pour l'autorisation	Prix de base		240.00
PZBE6100	Plus-value pour le samedi incl. taxe d'autorisation	Prix par m ³ /t		sur demande
PZBE6500	Service de nuit le samedi incl. taxe d'autorisation	Prix de base		460.00
PZBE6600	Plus-value pour le dimanche incl. taxe d'autorisation	Prix par m ³ /t		sur demande

Production minimale

Production minimale de béton certifié 1m³.

En cas de production inférieure à 1m³, le béton sera considéré comme non certifié.

N° de cde	Désignation	Grain mm	St-Ours		Tinterin	
			Poids versé	CHF/t	Poids versé	CHF/t
			~t/m ³ (~CHF/m ³)		~t/m ³ (~CHF/m ³)	

COMPOSANTES SÉPARÉES

SS010000	Limon	0/2	1,28 (40.90)	31.95	1,28 (s. d.)	s. d.
RS030010	Sable rond lavé*	0/4	1,56 (61.95)	39.70	1,56 (s. d.)	s. d.
RK010010	Gravier lavé*	4/8	1,54 (61.15)	39.70	1,54 (s. d.)	s. d.
RK110010	Gravier lavé*	8/16	1,56 (62.75)	40.20	1,56 (s. d.)	s. d.
RK210010	Gravier lavé*	16/32	1,62 (57.60)	35.55	1,62 (s. d.)	s. d.
RK310010	Gravier lavé	32/45	1,64 (57.50)	35.05	1,64 (s. d.)	s. d.

MÉLANGES PRÉDOSÉES

SG020010	Mélange de sable (10% 4/8 GR) lavé*	0/8	1,62 (70.15)	43.30		
SG040010	Mélange de sable (20% 4/8 GR) lavé*	0/8	1,62 (70.15)	43.30		
BK020010	Gravier pour béton lavé*	0/16	1,78 (77.10)	43.30		
BK030010	Gravier pour béton lavé*	0/32	1,86 (74.80)	40.20		

GRANULATS CONCASSÉS

SP230010	Gravillon concassé lavé	3/6			1,40 (s. d.)	s. d.
SP510010	Gravillon concassé lavé	8/11			1,38 (s. d.)	s. d.
SP610010	Gravillon concassé lavé	11/16			1,44 (s. d.)	s. d.

COUCHE DE FONDATION ET RÉGLAGE

PK010000	Grave de nivellement concassé	0/16	1,62 (73.50)	45.35	1,62 (s. d.)	s. d.
PK210000	Grave de nivellement concassé	0/45	1,62 (66.75)	41.20	1,62 (s. d.)	s. d.

MATÉRIAUX RECYCLÉS

RG710000	RC mélange de gravier B	0/45	1,70 (54.35)	31.95		
-----------------	-------------------------	------	--------------	--------------	--	--

s. d. = sur demande

Origine: Granulats naturels de dépôt de glaciers (gravier alluvial)

*Selon norme SN EN 12620

REMARQUES SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SECONDAIRES

Matériaux de recyclage	Mise en œuvre sous forme non liée		Mise en œuvre sous forme liée	
	Sans revêtement	Avec revêtement	Aux lients hydrauliques	Aux lients bitumineux

POSSIBILITÉS D'UTILISATION DES SIX SORTES DE MATÉRIAUX DE RECYCLAGE

Granulat bitumineux	***	**	***	*
Grave de recyclage P	*	*	*	***
Grave de recyclage B	***	*	*	***
Granulat de béton	***	*	*	***
Granulat mélangé	***	***	*	***

* Utilisation possible

** Utilisation avec restriction: possible uniquement pour des planies sous un revêtement bitumineux

*** Utilisation interdite

Afin de garantir la protection des eaux, les restrictions générales suivantes valables pour tous les matériaux de recyclage minéraux sont appliquées:

- l'utilisation des matériaux minéraux de récupération sous forme non liée dans les zones et les périmètres de protection des eaux souterraines n'est possible qu'avec l'autorisation du service cantonal compétent (procédure d'octroi de permis de construire, octroi du permis de construire, autorisation de projet, etc.). Le service n'octroie l'autorisation que lorsqu'il est certifié que les matériaux de récupération satisfont aux exigences de la présente directive et que les prescriptions en vigueur applicables à la protection des eaux sont respectées. L'utilisation de matériaux de récupération est interdite lorsque tout contact direct avec les eaux souterraines ne peut être exclu. Cela implique généralement une distance minimale de 2m par rapport aux eaux souterraines. En particulier, les matériaux minéraux de récupération ne peuvent donc pas être utilisés pour les couches drainantes et pour les ouvrages d'infiltration d'eaux superficielles.
- l'utilisation des matériaux minéraux de récupération est interdite pour l'aménagement de digues ou de remblais et pour des remodelages de terrains, à l'exception de la grave de recyclage P. Pour ce type de travaux, il convient d'utiliser du matériau d'excavation non pollué.
- lors de l'intégration de matériaux de récupération minéraux dans un ouvrage, leur couche doit rester inférieure à 2m, à l'exception de la grave de recyclage P.

Matériaux de recyclage	Asphalt de démolition	Grave	Béton de démolition	Mélange de démolition	Autres matériaux
------------------------	-----------------------	-------	---------------------	-----------------------	------------------

COMPOSITION DE LA MATIÈRE (DIRECTIVE ET RECOMMANDATION OFEV)

Granulat de tuiles	0	≤ 1	0	≤ 1	≤ 0,3
Granulats bitumineux	≥ 80	≤ 20	≤ 2	≤ 2	≤ 0,3
Grave de recyclage P	≤ 4	≥ 95	≤ 4	≤ 1	≤ 0,3
Grave de recyclage B	≤ 4	≥ 80	≤ 20	≤ 1	≤ 0,3
Granulat de béton	≤ 3	≥ 95	≥ 95	≤ 2	≤ 0,3
Granulat non trié	0	≥ 97	≥ 97	≥ 97	≤ 0,3*

Pourcentage massique

* sans plâtre (avec plâtre max. 1%)

DÉCHARGE, MATÉRIAUX RECYCLABLES

N° de cde	Type de matériaux / désignation	VeVa-Code	Densité apparente t/m ³	Prix départ usine St-Ours CHF/m ³	Prix départ usine St-Ours CHF/t
-----------	---------------------------------	-----------	------------------------------------	----------------------------------------------	---------------------------------

DÉCHARGE EXCAVATION PROPRE TYP A

DEAU6000	Excavation non polluée, carrossable, mises en place aisée (m ³)	17 05 06	1.55	23.00	14.85
DEAU6100	Excavation non polluée, saturée d'eau et/ou non carrossable (m ³)	17 05 06	1.62	40.00	24.70
DEHU0100	Terre végétale sans exigences particulières (to)	17 05 04	1.50	6.00	4.00
PZUA6000	Supplément pour intempéries (m ³)			2.50	

DÉCHARGE DE MATÉRIAUX RECYCLABLE LIVRAISON EN DÉCHARGE

DERM6000	Béton de démolition, non armé <70×70×70 cm (m ³)	17 01 01	1.50	12.00	8.00
-----------------	--------------------------------------------------------------	----------	------	--------------	-------------

Tous les matériaux acceptés sont pesés et expertisés chez Vigier Beton. Ensuite, ils sont classés et un bon de livraison correspondant est établi. Le personnel de Vigier Beton procède à des contrôles visuels finaux au point de déversement attribué. En cas de non-conformité, le matériau est refusé. En cas de doute, la réception sera refusée, même si le bulletin de livraison a déjà été établi!



TRANSPORTS DU BÉTON ET GRAVIER

Commune	Béton frais Tinterin Prix CHF/m ³	Gravières St. Ours Prix CHF / t
Albligen	52.00	12.70
Alterswil FR	33.60	6.70
Arconciel	31.60	11.80
Autigny	48.00	15.10
Avry-sur-Matran	40.40	11.90
Barberêche FR	38.50	11.20
Belfaux	35.55	10.80
Bösingen	43.05	11.80
Bourguillon	24.40	5.90
Broc	51.40	20.00
Brünisried	31.40	7.60
Bulle	54.45	17.90
Châbles FR	70.80	24.40
Charmey (Gruyère)	56.20	23.60
Chavannes-sous-Orsonnens	51.85	16.30
Corbières	40.20	15.70
Corminboeuf	36.45	11.40
Corpataux-Magnedens	37.00	14.10
Cottens FR	43.50	13.70
Courgevaux	46.25	14.10
Courlevon	43.45	13.40
Courtepin	37.85	11.20
Cousset	51.75	17.00
Crésuz	56.65	22.90
Domdidier	51.85	17.00
Düdingen	35.45	8.10
Epagny	60.20	19.50
Ependes FR	28.05	10.40
Essert	31.40	10.60
Estavayer-le-Lac	66.00	22.60
Farvagny-le-Grand	44.25	13.40
Flamatt	48.45	12.10
Fribourg	29.00	9.50
Giffers	19.65	5.90
Givisiez	33.60	9.60
Granges-Paccot	32.10	8.90
Guggisberg	45.65	13.70
Gumefens	50.40	15.40
Gurmels	44.95	12.20
Guschelmuth	43.35	12.70
Heitenried	41.15	9.60
Jeuss	47.75	13.70
Kleinbödingen	43.90	12.20
Kriechenwil	48.40	13.90
La Roche FR	36.75	13.10
La Tour-de-Trême	57.45	18.40
Laupen BE	44.95	12.60
Le Mouret	29.35	7.20
Le Pâquier-Montbarry	58.35	19.90
Lentigny	49.00	15.50
Lurtigen	53.35	15.50
Mannens	52.75	17.00
Marly	22.45	7.70
Marsens	55.60	18.10
Matran	36.45	11.80
Misery-Courtion	41.35	13.30
Montet (Broye)	65.10	21.20
Murten	51.05	16.30
Neyruz FR	38.85	12.40
Noréaz	46.15	14.40
Onnens FR	44.20	13.30
Payerne	59.50	19.30
Pierrafortscha	23.80	5.40
Plaffeien	31.10	9.40

Commune	Béton frais Tinterin Prix CHF/m ³	Gravières St. Ours Prix CHF / t
Plasselb	26.40	8.20
Ponthaux	45.90	14.70
Pont-la-Ville	41.35	16.10
Prez-vers-Noréaz	46.20	14.10
Rechthalten	25.15	5.20
Riaz	53.65	17.00
Romanens	64.30	21.20
Rossens FR	44.30	13.40
Rüeggisberg	62.75	18.50
Rueyres-St-Laurent	49.70	15.40
Russy	50.55	16.80
Sangernboden	44.65	14.40
Schmitten FR	38.90	8.90
Schwarzenburg	46.80	12.30
Schwarzsee	42.65	12.20
Semsales	62.15	20.40
Sorens	54.25	17.20
St. Antoni	36.35	7.80
St. Silvester	25.20	8.30
St. Ursen	26.20	3.50
St-Aubin FR	57.55	19.60
Tafers	29.80	5.30
Tentlingen	17.60	5.80
Torny-le-Grand	54.40	17.20
Treyvaux	35.40	12.30
Ueberstorf	50.20	13.20
Vallon	62.30	21.40
Villaraboud	66.50	22.00
Villars-le-Grand	56.45	18.90
Villars-sur-Glâne	32.80	10.60
Villaz-St-Pierre	54.70	17.70
Vuisternens-en-Ogoz	47.05	15.10
Wünnewil	44.15	11.30

SUPPLÉMENTS TRANSPORTS DU BÉTON ET GRAVIER

4

TRANSPORTS

Désignation	Unité	Prix CHF/unité
-------------	-------	----------------

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR TRANSPORTS DE BÉTON

Les déchargement et temps d'attente sont inclus dans le tarif par voyage (par voyage 21 min.)	3 Min.	
Les déchargement et temps d'attente pour tous les véhicules	CHF/Min.	2.35
Quantité de charge minimale/camion malaxeur à 4 essieux	7.0 m ³	
Chargement maximal/camion malaxeur pour SCC + LVB à 4 essieux	6.0 m ³	
Camion tapis (<6m ³ forfait CHF 180.00)	CHF/m ³	30.00
Déchargement avec tapis inclus par m ³	5 Min.	
Charge maximal/camion tapis 4 essieux	6.0 m ³	
Charge maximal/camion tapis 5 essieux	8.0 m ³	
Chargement maximal/malaxeur pompe	3.5 m ³	

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR TRANSPORTS DE GRANULATS/DÉCHARGE

Temps de déchargement et d'attente par chargement inclus	10 Min.	
Temps supplémentaire pour chargement-déchargement et temps d'attente pour tous les véhicules	CHF/Min.	2.00
Camion tapis > 14,0t	CHF/t	15.00
Camion tapis < 14,0t	forfait CHF	210.00
Temps de déchargement par tonne	1 Min.	

VOLUMES DE CHARGEMENT

VOLUMES DE CHARGEMENT MAXIMALES BÉTON/GRAVIER/DÉCHARGE

Camion malaxeur à 4 essieux	7 m ³ /16 t	
Camion malaxeur à 5 essieux	9 m ³ /20 t	
Camion malaxeur à 5 essieux avec tapis roulant	8,0 m ³ /18 t	
Camion-silo à 4 essieux	12 m ³ /18 t	
Camion-silo à 5 essieux	16 m ³ /24 t	
Camion semi-remorque	17 m ³ /25 t	

La mise à disposition d'une surface de stationnement suffisante pour les bennes est l'affaire du donneur d'ordre. Si nécessaire, il doit demander une autorisation aux autorités de police. L'éclairage et les barrières ainsi que la mise en place des signalisations nécessaires sont du ressort du donneur d'ordre.

Les bennes doivent être chargées de manière qu'aucun matériau ne puisse tomber ou s'écouler pendant le chargement et le trajet et que les véhicules ne soient pas surchargés. Les déblais ne doivent pas être chargés à plus de 5 cm en dessous du bord supérieur des bennes. Le contenu des bennes chargées de manière non conforme à la loi [surcharge en volume ou en poids] sera réparti sur deux bennes, aux frais du donneur d'ordre. Les matériaux appuyés contre ou se trouvant à côté des bennes ne sont emportés que sur ordre. Les autorités et les communes peuvent facturer différents prix de location par jour sur les terrains et routes publics, à la charge du donneur d'ordre.

Le donneur d'ordre doit demander suffisamment tôt l'enlèvement de bennes remplies. Sauf accord contraire, nous ne garantissons pas un enlèvement avec un délai de quelques heures seulement.

Si des bennes ou des conteneurs sont déplacés par le donneur d'ordre, l'accès pour leur enlèvement doit être garanti. Les frais supplémentaires qui en résultent (temps d'attente, etc.) sont à la charge du donneur d'ordre.

Les autres transporteurs ne sont pas autorisés à manipuler ou à transporter nos bennes de quelque manière que ce soit. Sans autorisation de notre part, une plainte pour vol sera déposée auprès de la police contre le donneur d'ordre/transporteur impliqué.

Mise à la décharge et élimination des déchets: la classification obligatoire du contenu de la benne et de la quantité est déterminée par l'exploitant responsable de la décharge ou de l'installation. Le contenu doit être déclaré de manière complète et conforme à la vérité. Le donneur d'ordre est responsable des dommages résultant d'une déclaration incomplète ou inexacte. Les pesées sont soumises à des frais qui seront facturés au donneur d'ordre. En cas de non-respect du contrat, le contenu de la benne est déversé sur le lieu de chargement et laissé sans benne. Toute responsabilité pour d'éventuels dommages est déclinée. Toute responsabilité est déclinée pour les dommages causés par les instructions du donneur d'ordre sur des terrains privés ou publics [c'est-à-dire les dommages causés au sol ou au trottoir par le véhicule ou la benne]. Un plancher ou un autre support qui doit être mis à disposition par le client pour chaque benne. Le donneur d'ordre est responsable des dommages causés aux bennes par une mauvaise manipulation [par ex. p. ex. feu, déplacement avec pelleuse ou grue, béton sans plastique dans les bennes, presses, etc.]

Informations sur les prix / prestations de nos bennes

Nous vous informons volontiers sur les prix pratiqués en relation avec nos prestations. Nous vous ferons volontiers une offre. Nous pouvons ainsi vous conseiller utilement ou vous donner quelques précieux conseils.





SITES POMPES À BÉTON

Type	Flèche de distribution	Rayon	Site
5 essieux	Camion malaxeur à goulotte	17 mètres	Bellach
5 essieux	Camion malaxeur à goulotte	17 mètres	Bellach
4 essieux	Camion malaxeur à pompe	28 mètres	Bellach
4 essieux	Camion malaxeur à pompe	28 mètres	Belprahon
5 essieux	Camion malaxeur à goulotte	17 mètres	Breitenbach
5 essieux	Camion malaxeur à goulotte	17 mètres	Lyss
4 essieux	Camion malaxeur à pompe	28 mètres	Safnern
5 essieux	Camion malaxeur à pompe	32 mètres	Safnern
3 essieux	Pompe à béton sur camion	34 mètres	Safnern
4 essieux	Pompe à béton sur camion	39 mètres	Safnern
5 essieux	Pompe à béton sur camion	50 mètres	Safnern
4 essieux	Camion à projeter le béton	18 mètres	Safnern
5 essieux	Camion malaxeur à goulotte	17 mètres	Wimmis
4 essieux	Camion malaxeur à pompe	28 mètres	Wimmis
4 essieux	Camion malaxeur à pompe	28 mètres	Wimmis
3 essieux	Pompe à béton sur camion	24 mètres	Wimmis
3- essieux	Pompe à béton sur camion	36 mètres	Wimmis
4 essieux	Pompe à béton sur camion	45 mètres	Wimmis
5 essieux	Pompe à béton sur camion	55 mètres	Wimmis

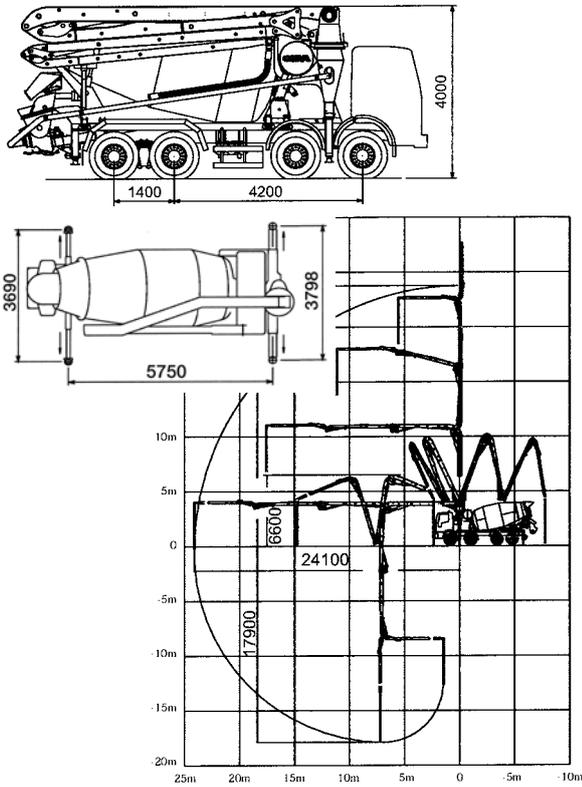
Coordination pompes à béton s/camion région nord-ouest: Hans Rihs, 079 798 64 35

Coordination pompes à béton s/camion région Oberland bernois: Thomas Treuthardt, 079 656 95 53

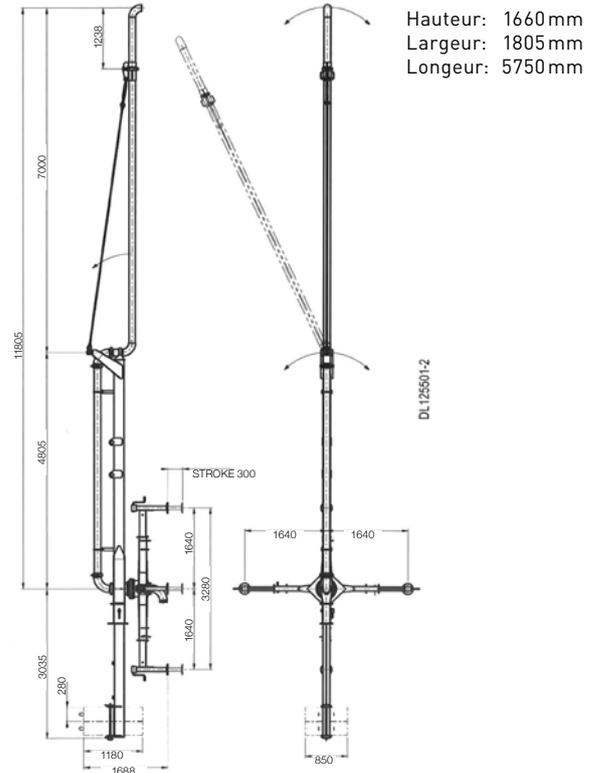
PORTÉE DES CAMIONS MALAXEURS ET DES CONVOYEURS À BANDE

CAMIONS MALAXEURS À POMPE

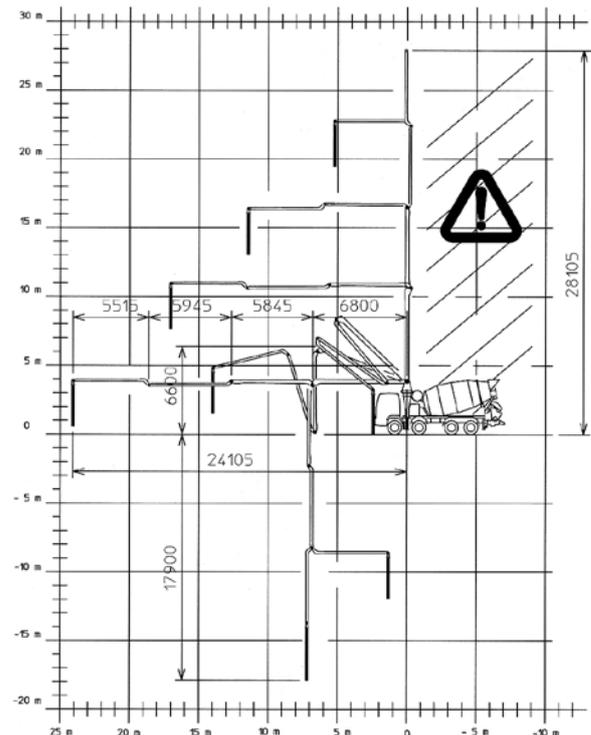
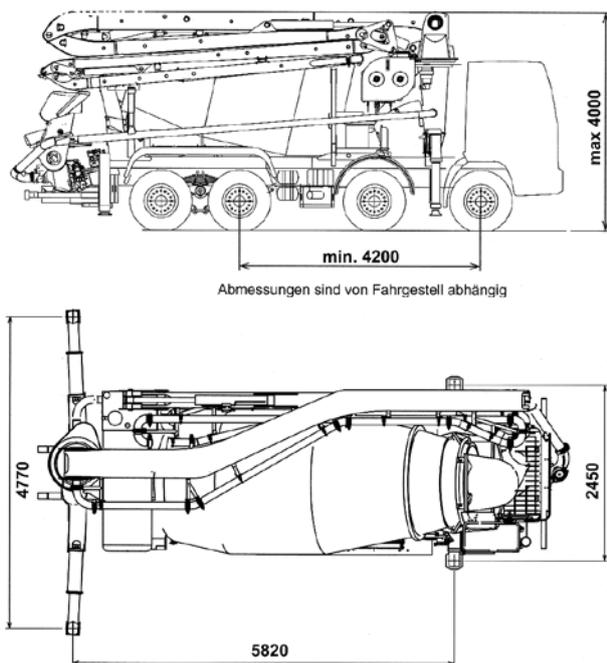
Portée utile flèche 28 m



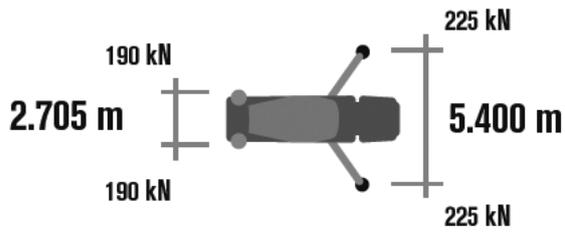
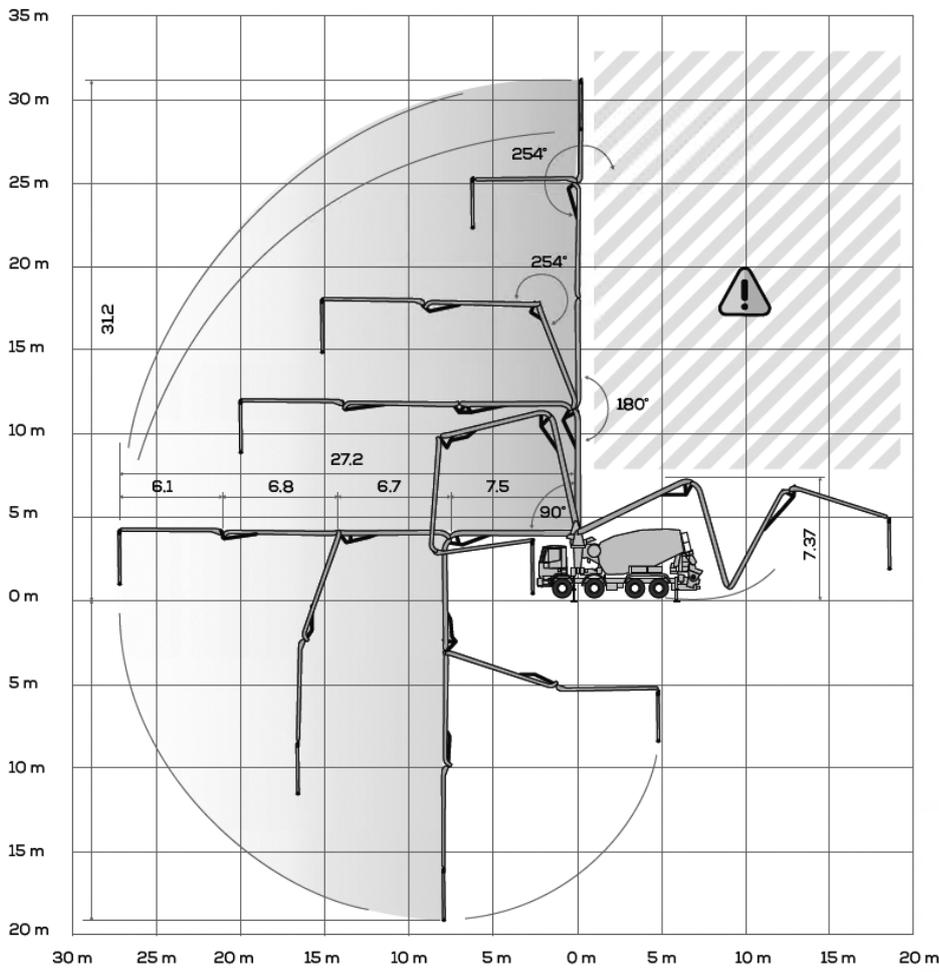
Mât de distribution



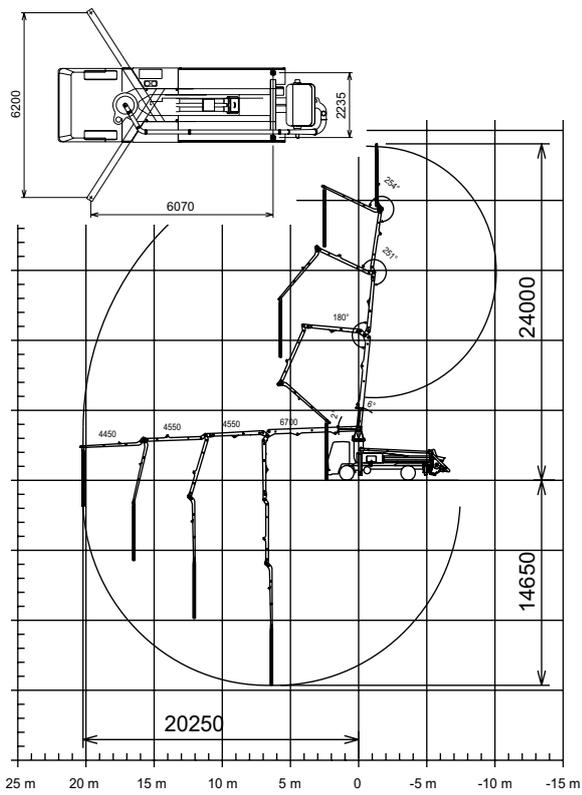
Camion malaxeur à pompe 28 m



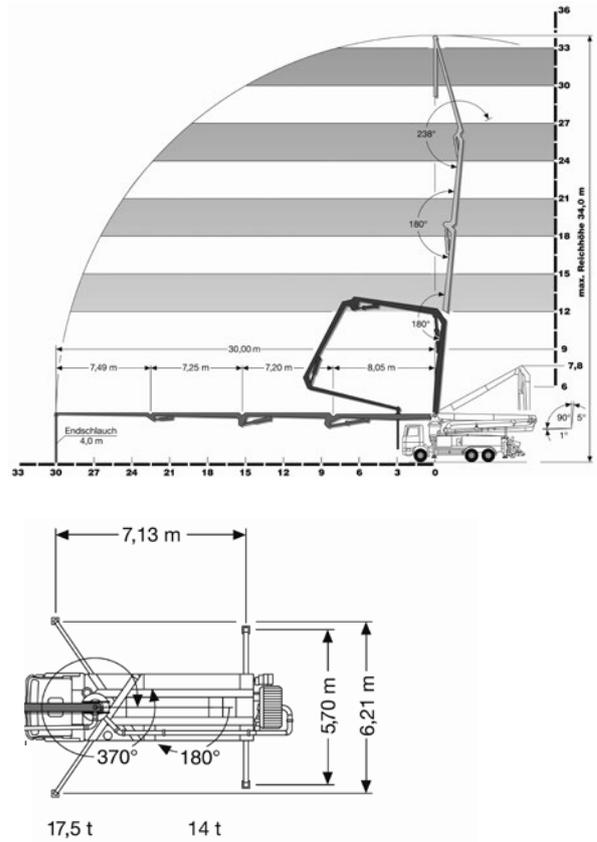
Portée utile 32 m



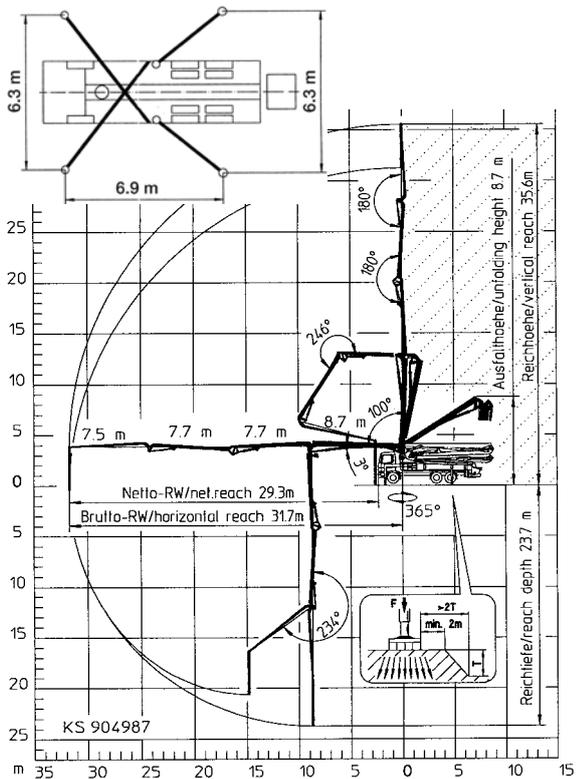
Portée utile flèche 24 m



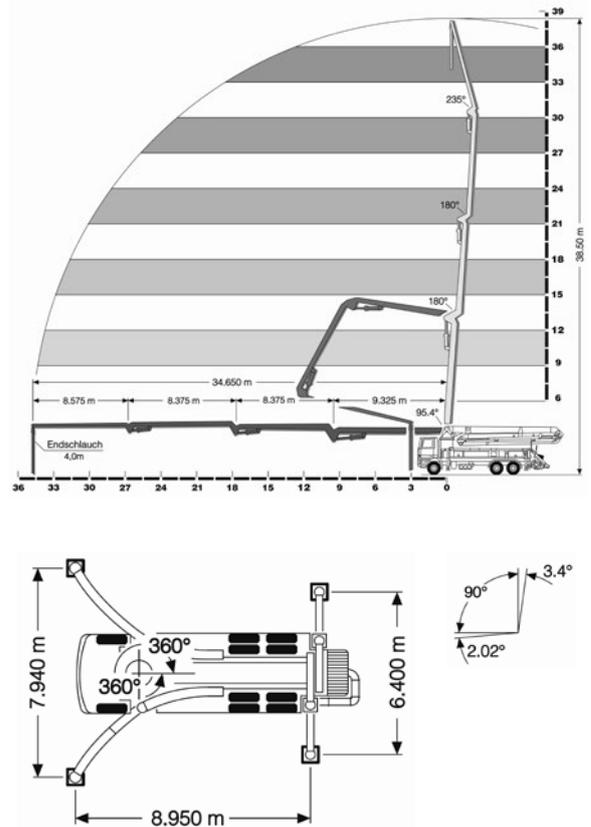
Portée utile flèche 34 m



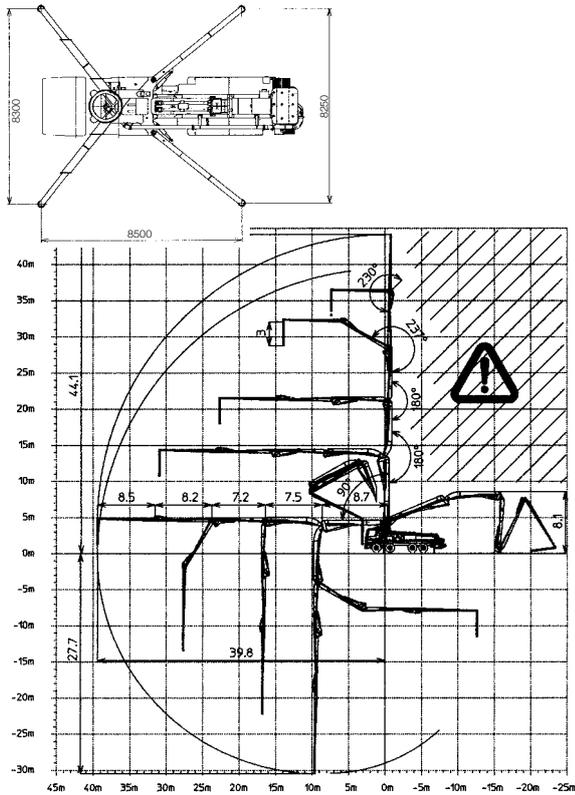
Portée utile flèche 36 m



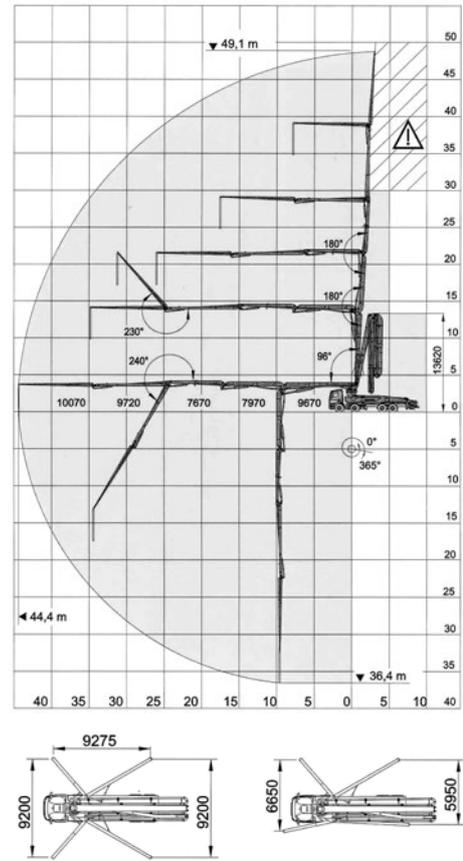
Portée utile flèche 39 m



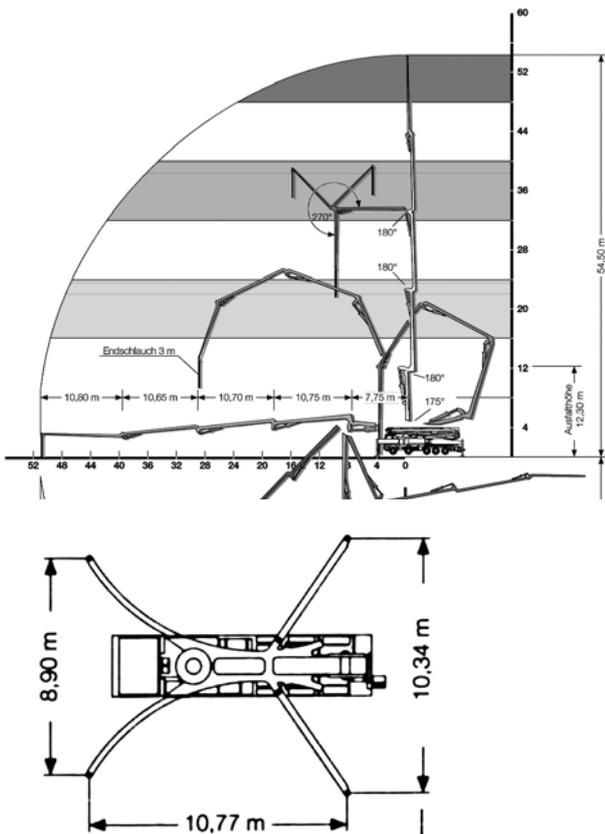
Portée utile flèche 45 m



Portée utile flèche 50 m



Portée utile flèche 55 m



PRIX DE LA POMPE À BÉTON

POUR INTERVENTIONS DANS LA ZONE DU BALANCIER

5

POMPAGE DE BÉTON

m ³ par étape	Zone I 0 – 10 km	Zone II 10 – 25 km	Zone III 25 – 50 km
--------------------------	---------------------	-----------------------	------------------------

m ³ par étape	Zone I 0 – 10 km	Zone II 10 – 25 km	Zone III 25 – 50 km
--------------------------	---------------------	-----------------------	------------------------

POMPE À BÉTON AUTOMOTRICE 24 À 40 M	CHF/m ³		
5	127.00	140.50	154.50
6	108.50	120.50	131.00
7	96.00	105.50	112.50
8	87.00	95.00	101.00
9	79.50	87.00	92.00
10	73.50	80.50	85.00
11	68.00	74.00	81.50
12	64.00	69.50	75.00
13	61.00	65.50	71.00
14	58.00	62.50	67.50
15	55.50	59.50	64.50
16	53.00	57.00	61.50
17	51.00	53.00	59.00
18	49.50	51.50	57.00
19	48.00	50.00	55.00
20	46.50	48.50	53.50
21	45.50	47.00	51.50
22	44.00	46.50	50.00
23	43.50	46.00	48.50

POMPE À BÉTON AUTOMOTRICE 24 À 40 M	CHF/m ³		
24	42.50	45.00	47.50
25	41.50	44.00	46.50
26	40.00	42.50	45.50
27	39.50	42.00	44.50
28	39.00	41.00	43.50
29	38.00	40.00	43.00
30	37.50	39.50	42.00
31–40	35.50	37.00	39.00
41–50	32.00	33.00	35.00
51–60	28.50	29.50	31.00
61–70	27.00	28.00	29.00
71–80	26.00	26.50	27.50
81–90	25.00	25.50	26.50
91–100	24.50	25.00	25.50
101–130	21.50	22.00	23.00
131–160	20.50	21.00	21.50
161–200	20.00	20.50	20.50
201–300	19.00	19.50	20.00
ab 300	18.50	19.00	19.50

SUPLÉMENTS

	Prix
Pompe automotrice 55 m	sur demande
Malaxeur-pompe 4 ess. 28 m	Minimum par intervention: CHF 680.00
Pompe stationnaire	sur demande

SUPLÉMENTS

- Pompage avec conduites supplémentaires de 5 à 15 m **CHF 5.00/m³**
(Minimum CHF 145.00)
- Pompage avec conduites supplémentaires de 15 à 25 m **CHF 6.50/m³**
(Minimum CHF 260.00)
- Machiniste supplémentaire: **CHF 135.00/h**
- Attente sur le chantier: **CHF 235.00/h**
- Pompage inférieure à 20 m³/h **Minimum CHF 12.50/m³**

Conditions

Ces prix comprennent le déplacement, la mise en place de la pompe sur le chantier ainsi que le retrait et le lavage de la pompe. Ils s'entendent pour des pompages simples avec un débit de minimum 20 m³ par heure et une longueur de tuyauterie supplémentaire de 25 m au maximum. Les pompages particulièrement difficiles avec des conduites supplémentaires de plus de 25 m, grandes hauteurs ou/et éléments minces, seront facturés selon entente préalable. Pour les petits pompages il sera toujours facturé au minimum 5 m³.

Les temps d'attente de la pompe, consécutifs à l'organisation de chantier, sont facturés en attente au tarif à l'heure. Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion

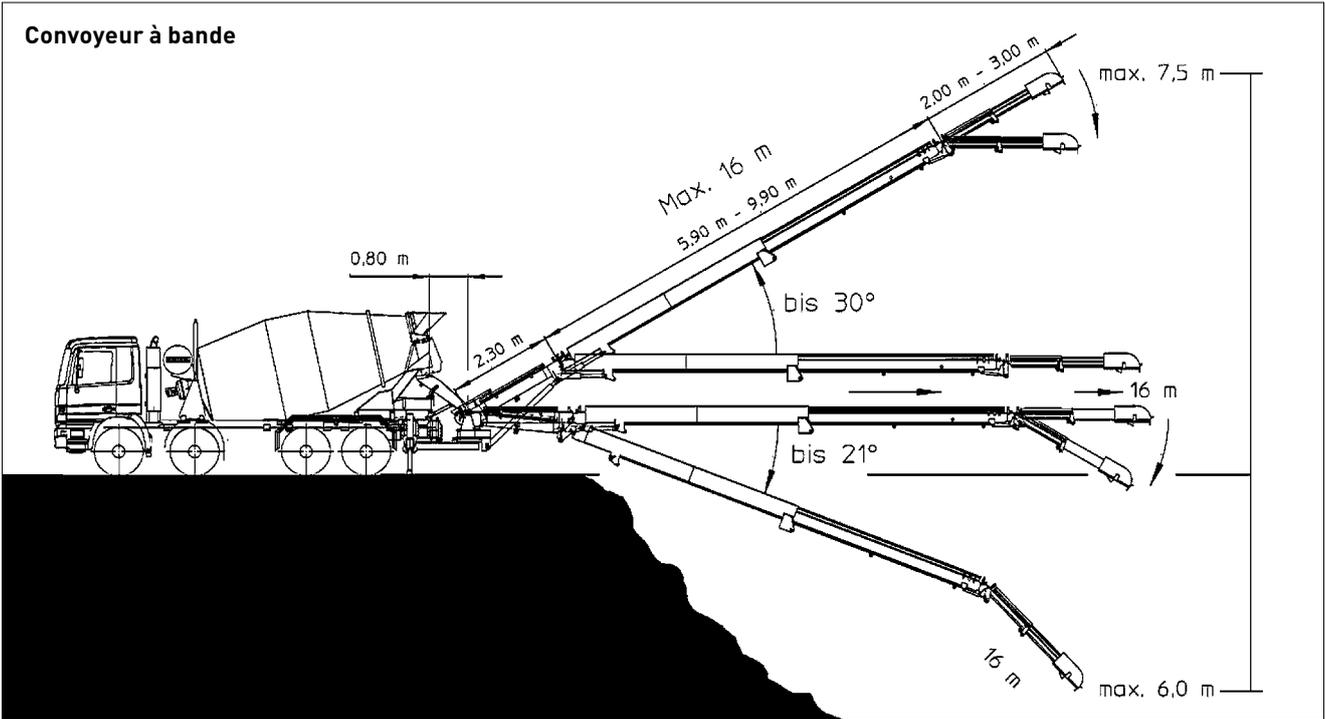
pompe, ceci en particulier en ce qui concerne la portance du sol et le dégagement suffisant pour déployer la flèche.

Pour les travaux en ville, le client réserve la place nécessaire à l'implantation de la pompe et aux manoeuvres des camions malaxeurs. Il demande si besoin les autorisations à la police.

Le client met à disposition le personnel nécessaire pour le montage éventuel des conduites supplémentaires.

Remarque

Une panne éventuelle d'un de nos véhicules ne donne droit à aucune revendication.



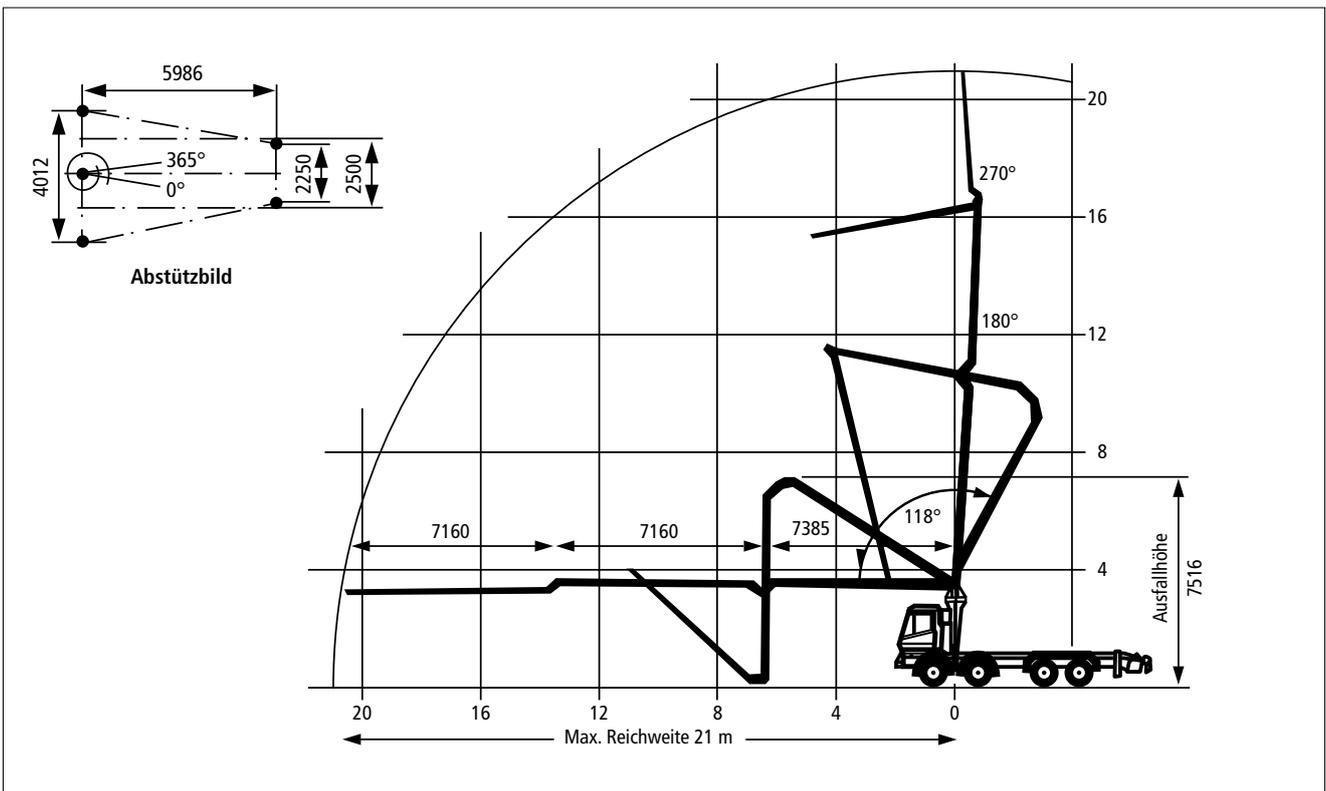
BÉTON PROJETÉ HUMIDE

N° de cde	Top-shot avec compresseur 18 m longueur de la flèche	Unité	Prix
-----------	------------------------------------------------------	-------	------

PROJECTION DU BÉTON HUMIDE

PZS00100	Installation, trajet aller-retour et nettoyage	CHF/h	195.70
PZS00200	Intervention de la machine mobile à projeter	CHF/h	329.60
PZS00300	Prix de pompage	CHF/m ³	49.45
PZS05100	Accélérateur de prise	CHF/kg	4.15
PZS03200	Aide	CHF/h	93.75

CAMION À PROJETER LE BÉTON



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON

Toutes les livraisons de béton sont effectuées sur la base des conditions générales de livraison ci-dessous. En passant une commande, l'acheteur reconnaît la validité des conditions de livraison. Des conditions divergentes ne sont valables que si elles ont été confirmées par écrit par la centrale à béton.

Les normes auxquelles se réfère la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais ainsi que pour la qualité du béton durci et des essais. Les livraisons de béton sont effectuées conformément à la norme SIA 262. Les normes d'essai mentionnées dans la norme SIA 262/1 s'appliquent aux essais de béton frais et durci.

1. Listes de prix et offres

Sous réserve de conventions particulières, les prix de base des listes de prix imprimées s'appliquent exclusivement aux entreprises de construction. Les prix et conditions qui y figurent sont valables jusqu'à révocation ou jusqu'à la publication de nouvelles listes de prix générales. Ils ne deviennent contraignants qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces listes de prix. La validité des offres spéciales est limitée à 3 mois, sauf convention spéciale.

Tous les prix s'entendent pour une livraison départ centrale à béton, hors TVA. Les prix au m³ se réfèrent au m³ de béton transformé.

Les prix s'appliquent en outre aux achats et aux livraisons effectués pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Les livraisons en dehors de ces heures ne sont effectuées qu'après accord préalable et moyennant des suppléments correspondants. Si la livraison est convenue franco chantier, le prix de transport fixé à cet effet s'applique à la voie d'accès la plus courte et parfaitement praticable et à la prise en charge immédiate du béton par le client. Le temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel est facturé en sus.

Pendant les mois d'hiver, un supplément de chauffage peut être compté.

2. Attribution et acceptation de la commande

Les commandes doivent être passées la veille jusqu'à 16h00 au plus tard. Les commandes anticipées sont prioritaires pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'informations précises et spécifiques sur le type de béton [selon la norme SIA 262 déterminante], la quantité, le type de pose et la consistance souhaitée, ainsi que le début et le programme de livraison prévu. Les commandes et les appels de livraison sont toujours acceptés en fonction des possibilités de livraison.

Si du béton selon les propriétés conformes à la norme SIA 262 est exigé lors de la commande, les propriétés selon la norme SN EN 206 ou le type de béton CAN doivent être indiquées. Si le client exige du béton selon la norme SIA 262, des clarifications détaillées sur la faisabilité entre le planificateur, le client et la centrale à béton sont indispensables. Pour le béton selon composition, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances fixées par la norme SN EN 206.

Des instructions précises doivent être prévues pour la composition des modifications. Si des essais préliminaires sont nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts de ces essais doivent être pris en charge par l'acheteur.

Les listes de prix s'entendent comme une offre de prix. L'acheteur est lié à sa commande jusqu'à leur révocation. Le contrat entre l'acheteur et la centrale à béton est conclu par l'envoi d'une confirmation de commande à l'acheteur. Le transbordement sans réserve du béton (chargement sur un moyen de transport au départ de l'usine) par la centrale à béton équivaut à une confirmation de commande.

3. Additifs

L'adjonction d'adjuvants au béton est du ressort de la centrale à béton, autant pour le choix du produit que de leur dosage. Si certains produits et/ou dosages sont exigés par l'acheteur, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité quant au succès escompté de ces adjuvants est déclinée, de même que le risque d'effets négatifs sur le comportement de ce béton. La centrale à béton facture un supplément de prix.

En cas de commande de béton selon les propriétés selon SIA 262, toute garantie concernant les propriétés du béton est automatiquement annulée si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant du béton ou d'un matériau de départ déterminé.

4. Livraison

Par livraison franco chantier, on entend la remise sur le chantier (même si le béton n'est pas immédiatement déchargé par le client) et par livraison départ usine, la remise du béton sur un camion. Les indications de délai de livraison s'entendent toujours avec une tolérance d'une demi-heure et sans garantie, compte tenu d'une éventuelle exploitation par à-coups. Des jours déterminés ou des délais de livraison concrets ne sont considérés comme contraignants que s'ils ont été expressément convenus par écrit entre les parties. Si un retard important est inévitable pour des raisons imprévisibles telles qu'une coupure de courant, un manque d'eau, une panne de machine, une défaillance des fournisseurs ou un cas de force majeure, l'acheteur en est immédiatement informé et d'éventuelles possibilités de livraison par d'autres centrales à béton lui sont proposées. Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables du temps d'attente et d'autres dommages directs ou indirects. L'acheteur est tenu d'informer immédiatement la centrale à béton de tout retard dans la réception des produits. S'il omet de le faire, il est responsable de la détérioration des produits et des autres conséquences du retard qui en découlent.

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles et de circonstances s'écartant des prescriptions et recommandations des normes SIA correspondantes et qui n'auraient pas été réglées au préalable par des mesures adéquates, la centrale à béton se réserve le droit de ne pas effectuer de livraisons de béton sans que cela entraîne de frais.

5. Garantie

La centrale à béton garantit la livraison d'une quantité et d'une qualité conformes à la commande. Les essais selon SIA 262/1 du béton et de l'éprouvette fabriquée à partir de celui-ci par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de la centrale à béton sont déterminants pour prouver la qualité du béton. L'uniformité de la couleur du béton livré n'est garantie que sur la base d'un accord écrit à ce sujet.

Dans le cadre de cette garantie, la centrale à béton s'engage – à condition que la réclamation soit faite à temps et de manière objective – à remplacer gratuitement le béton défectueux ou, si le matériau est d'un usage limité, à accorder une réduction de prix appropriée. La responsabilité pour les dommages causés aux ouvrages réalisés avec le béton livré est également assumée, à condition qu'il soit prouvé que ces dommages sont dus à la qualité défectueuse du béton et que l'acheteur a dû assumer la responsabilité des dommages survenus. La garantie et la responsabilité pour les dommages directs et indirects sont exclues dans la mesure où la loi le prévoit.

6. Réclamations pour défaut

Il incombe à l'acheteur de vérifier, dès la livraison du béton,

- que l'indication sur le bon de livraison correspond bien à sa commande et
- que la livraison présente des défauts visibles.

Pour que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'une éventuelle réclamation, celle-ci doit être formulée si possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison doivent être signalés dès leur apparition. Si l'acheteur a des doutes sur la qualité du béton livré et qu'une clarification immédiate n'est pas possible, l'acheteur est tenu de prélever un échantillon. Une invitation immédiate doit permettre à la centrale à béton d'assister au prélèvement de l'échantillon. Le résultat de ce contrôle n'est reconnu par la centrale à béton que si le prélèvement a été effectué immédiatement après la livraison et conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206 et si l'échantillon a été envoyé à un organisme d'essai reconnu pour évaluation. Si le contrôle révèle que la réclamation est justifiée, la centrale à béton prend en charge les frais de contrôle. Dans le cas contraire, les frais sont à la charge de l'acheteur. Si l'acheteur ne respecte pas l'obligation de prélever l'échantillon, la centrale à béton décline toute responsabilité.

7. Conditions de paiement

Sous réserve d'autres accords écrits, le paiement des livraisons facturées

et des frais annexes tels que les temps d'attente, les suppléments hivernaux, etc. s'effectue à 30 jours nets, sans escompte. Un intérêt de retard de 5% est facturé à partir du 31^e jour.

Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme des livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions de livraison. La centrale à béton établit des facturations partielles. Une réclamation concernant une livraison donnée n'autorise pas l'acheteur à retenir les paiements dus pour les autres livraisons. La centrale à béton se réserve le droit de refuser d'autres livraisons sur la base de l'article 82 CO si

le client est en retard de paiement pour des livraisons partielles antérieures. Après l'expiration du délai de paiement, la centrale à béton procédera à l'inscription d'une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs.

8. Lieu d'exécution et juridiction compétente

Même en cas de livraison franco chantier, le lieu d'exécution et le for juridique sont le domicile commercial de la centrale à béton. En cas de litige, seuls les tribunaux ordinaires sont compétents.

Vous trouverez la fiche de données de sécurité détaillée sous www.fskbch.

CONDITIONS DE LIVRAISON POUR MATÉRIAUX RECYCLÉS ET INERTES

1. Réserves d'acceptation et de livraison

La réception de matériau pour élimination et la livraison de matériau restent réservées au cas par cas. Cela vaut pour tous les produits et dans la limite des stocks disponibles - sur demande.

2. Responsabilité du livreur

Le livreur de matériaux destinés à l'élimination est responsable que seuls des matériaux mentionnés sur le bon de livraison soient livrés et qu'il s'agisse exclusivement de matériaux autorisés par la loi. Sa responsabilité reste entière, même si un contrôle visuel à la réception ne permet pas de constater que des matériaux mal déclarés ou non autorisés ont été livrés. Les frais de rechargement et de transport en retour ou une éventuelle élimination dans les règles de l'art sont à la charge du livreur. Le livreur/destinataire mentionné dans le bon de réception/livraison sous la rubrique «client» est considéré comme le partenaire contractuel et le seul payeur valable juridiquement.

3. Responsabilité de l'usine

L'usine garantit la catégorie de matériaux convenue et la qualité des

matériaux livrés conformément aux directives en vigueur [exigences minimales pour les matériaux de construction recyclés]. D'éventuelles réclamations concernant la qualité de la catégorie de matériaux et/ou la quantité des matériaux livrés doivent être formulées au moment du chargement, mais au plus tard avant leur utilisation et doivent être communiquées par écrit à l'usine. En cas de réclamation justifiée, l'usine peut procéder à un remplacement ou à une livraison complémentaire. Par ailleurs, toute garantie et toute responsabilité sont exclues dans la mesure où la loi l'autorise.

4. Prescriptions d'utilisation

Le client déclare connaître les prescriptions en vigueur [exigences minimales pour les matériaux de construction recyclés] et utiliser ces matériaux en conséquence. La centrale à béton décline toute responsabilité en cas de mise en œuvre et/ou d'utilisation non conforme à la législation des matériaux.

CONDITIONS DE LIVRAISON COMPLÉMENTAIRES POUR LES GRANULATS

1. Garantie et responsabilité

L'usine garantit la livraison de quantités et d'une qualité conforme à la commande. Seules les propriétés définies dans la norme correspondante sont déterminantes pour la qualité. Les normes déterminantes pour les propriétés des produits sont attribuées aux produits respectifs dans la liste de prix. Les produits sont contrôlés et certifiés dans la mesure où la norme l'exige.

Dans le cadre de cette garantie, le fournisseur s'engage, sous réserve d'une réclamation ponctuelle et objectivement justifiée, à remplacer gratuitement le matériau faisant l'objet d'une réclamation ou, si l'utilisation du matériau est limitée, à accorder une réduction de prix appropriée. Aucun défaut n'est reconnu si le matériau livré correspond à la commande, mais n'est pas utilisable pour l'usage prévu.

Le fournisseur n'est pas responsable d'une utilisation incorrecte ou inappropriée de matériaux livrés conformément à la commande. En cas d'utilisation de gravier sur des toits plats, toute responsabilité du fournisseur pour un endommagement de la couverture du toit est exclue; de même, le fournisseur n'est pas responsable de l'agglomération avec les liants lorsque des gravillons sont utilisés pour un traitement de surface. La garantie et la responsabilité pour les dommages directs et indirects sont exclues dans la mesure où la loi le prévoit.

2. Quantités

Les mesures effectuées en usine [et non sur le chantier] font foi pour la densité apparente [t/m³] et pour la quantité livrée [t]. Dans les usines où le matériau est pesé, la conversion en m³ s'effectue sur la base des valeurs

moyennes déterminées de manière neutre pour la densité en vrac et l'humidité.

3. Quantité de chargement

Dans l'optique de la sécurité routière et du respect des prescriptions légales, nos machinistes et chauffeurs ont pour instruction de ne jamais surcharger les véhicules. Des retards de livraison ou les trajets supplémentaires correspondants sont à la charge du client.

4. Accès

La circulation sur les voies d'accès et les esplanades à la demande du client se fait à ses risques et périls. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages causés par des routes et des places non adaptées aux camions. L'usine de livraison se réserve le droit de refuser des livraisons sur des accès non adaptés et de ramener la marchandise à l'usine de livraison/au lieu de chargement si le client ne dégage pas l'usine de livraison de toute responsabilité par écrit. L'acheteur doit prendre en charge les frais / trajets supplémentaires qui en résultent.

5. Délais de livraison

L'usine de livraison s'efforce de respecter les délais convenus et d'annoncer à temps d'éventuels retards. L'usine de livraison n'est pas responsable des retards de livraison du matériau commandé, sauf si un délai de livraison ferme a été convenu par écrit (signé par les deux parties).

6. Essais de matériaux

Si des essais de matériaux supplémentaires en laboratoire sont exigés pour un usage particulier, les frais correspondants sont à la charge du client.

ADRESSES

Administration Région de marché Nord-Ouest

Vigier Beton
Werkstrasse 12
CH-2553 Safnern
Tél. +41 (0)32 355 25 25
nordwest@vigier.ch

Facturation Région de marché Nord-Ouest

Vigier Beton Région de marché Nord-Ouest
Aergerastrasse 18
CH-1734 Tinterin
Tél. +41 (0)26 418 12 88
nordwest@vigier.ch

HEURES D'OUVERTURE

		BÉTON	GRAVIER, DÉCHARGE
Eté 1.4. – 25.10.2024	Lu – Je	6.45 – 11.45 / 12.45 – 16.30	6.45 – 11.45 / 12.45 – 17.00
	Ve	6.45 – 11.45 / 12.45 – 16.00	6.45 – 11.45 / 12.45 – 16.30
Hiver 1.1. – 29.3. / 29.10. – 31.12.2024	Lu – Je	7.30 – 11.45 / 12.45 – 16.00	7.30 – 11.45 / 12.45 – 16.30
	Ve	7.30 – 11.45 / 12.45 – 16.00	7.30 – 11.45 / 12.45 – 16.00

Les changements par rapport aux heures d'ouverture officielles seront publiés dans les centrales respectives.
Pas de service de clientèle entre 09h00 à 09h15 (suite à la pause)

JOURS FÉRIÉS

JOURS FÉRIÉS BERNE / FRIBOURG 2024

Lu	1.1.	Nouvel an
Ma	2.1.	Le 2 ^e janvier
Ve	29.3.	Vendredi saint
Di	31.3.	Pâques
Lu	1.4.	Lundi de Pâques
Je	9.5.	Ascension
Di	19.5.	Pentecôte
Lu	20.5.	Lundi de Pentecôte
Je	1.8.	Fête nationale
Di	24.12.	Noël
Me	25.12.	Noël
Je	26.12.	Jour de St-Etienne

JOURS FÉRIÉS SUPPLÉMENTAIRES CANTON DE FRIBOURG

Je	30.5.	Fête-Dieu
Je	15.8.	Assomption
Ve	1.11.	La Toussaint

JOURS DE PONT AVANT ET APRÈS LES JOURS FÉRIÉS SUR PRÉAVIS

Ve	10.5.	par Ascension
Ve	31.5.	par Fête-Dieu
Ve	2.8.	après Fête nationale

Toutes nos usines restent fermées.

Usine Safnern

Werkstrasse 3
CH-2553 Safnern
Tél. +41 (0)32 356 08 50

Carrière Firsi

Allerheiligenstrasse 251
CH-2540 Grenchen
Tél. +41 (0)32 652 27 72

Usine Lyss

Centrale à béton
Busswilstrasse 66
CH-3250 Lyss
Tél. +41 (0)32 387 10 61

Usine Lyss

Gravière
Busswilstrasse 66
CH-3250 Lyss
Tél. +41 (0)32 387 10 60

Usine Finsterhennen

Gravière Oberfeld
CH-2577 Finsterhennen
Tél. +41 (0)32 396 23 04

Décharge Péry

Décharge Charuque
CH-2603 Péry

Usine Arch

Centrale à béton
Oberdorfstrasse 48
CH-3296 Arch
Tél. +41 (0)32 679 50 90

Usine Belprahon

Centrale à béton
Route du Grandval 6
CH-2744 Belprahon
Tél. +41 (0)32 493 11 97

Mittelland Beton AG

Werkstrasse 101
CH-4534 Flumenthal
Tél. +41 (0)32 686 88 68

Vigier Beton Mittelland AG

Usine Flumenthal
Werkstrasse 101
CH-4534 Flumenthal
Tél. +41 (0)32 681 61 18

Frischbeton Langenthal AG

Usine Langenthal
Aarwangenstrasse 96
CH-4900 Langenthal
Tél. +41 (0)62 922 52 30

Kieswerk Aebisholz AG

Usine Oensingen
Aebisholz 1-4
CH-4702 Oensingen
Tél. +41 (0)62 388 51 63

SEG Solothurner Entsorgungs-Gesellschaft AG

Usine Riedholz
Attisholzstrasse 87
CH-4533 Riedholz
Tél. +41 (0)32 621 80 55

ANZE Biberist

Fabrikstrasse 69
CH-4562 Biberist
Tél. +41 (0)79 445 78 99

Vigier Transport AG

Bahnhofstrasse 12
CH-4512 Bellach
Tél. +41 (0)32 622 32 63

Beton AG Basel

Grenzstrasse 199
CH-4057 Basel
Tél. +41 (0)61 633 30 30

PriMa Rent GmbH

Usine Breitenbach
Brislachstrasse 25
CH-4226 Breitenbach
Tél. +41 (0)79 645 64 05

Recycling und Mineralstoffzentrum Usine Zwingen

Araweg
CH-4222 Zwingen
Tél. +41 (0)61 763 76 76

Usine Tinterin

Vigier Beton
Romandie SA
Aergerastrasse 18
CH-1734 Tinterin
Tél. +41 (0)26 418 23 88

Usine St-Ours

Vigier Beton
Romandie SA
Dorf 23
CH-1717 St-Ours
Tél. +41 (0)26 494 11 54

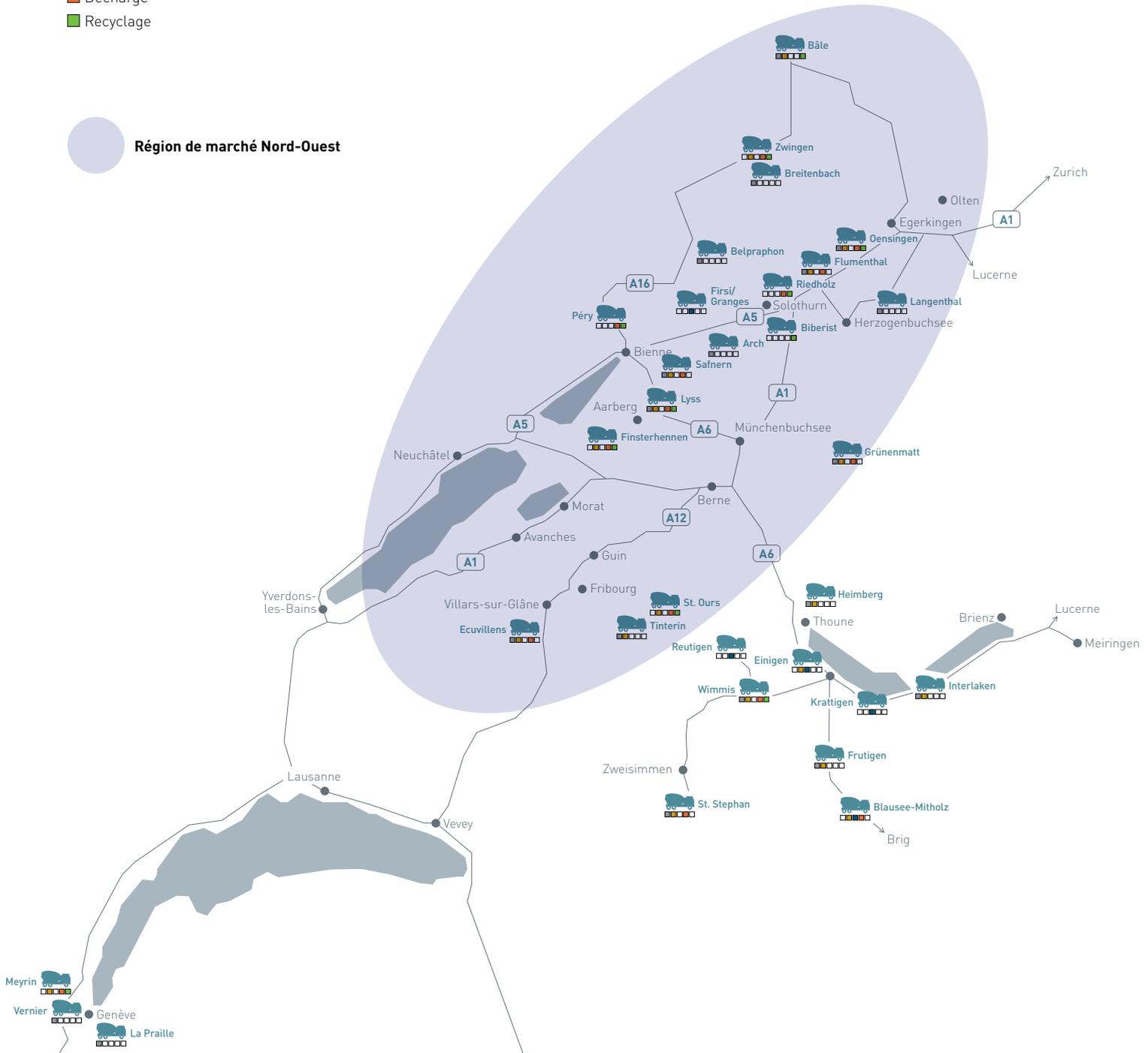


nordwest@vigier.ch
www.vigier-beton.ch

LES SITES DE VIGIER BÉTON

- Béton
- Gravier et sable
- Carrière
- Décharge
- Recyclage

Région de marché Nord-Ouest





VIGIER BETON

RÉGION DE MARCHÉ NORD-OUEST

AERGERASTRASSE 18

CH-1734 TINTERIN

ADMINISTRATION +41 26 418 12 88

NORDWEST@VIGIER.CH

WWW.VIGIER-BETON.CH